BULLETIN MUNICIPAL 1987 - N° 5

COMMUNE DE SAINT-IGNAT

A tous les habitants
de la commune
de Saint-Ignat

le maire, les adjoints
les conseillers municipaux
souhaitent
un joyeux Noël
une heureuse nouvelle année
et surtout 366 jours
d'excellente santé en 1988

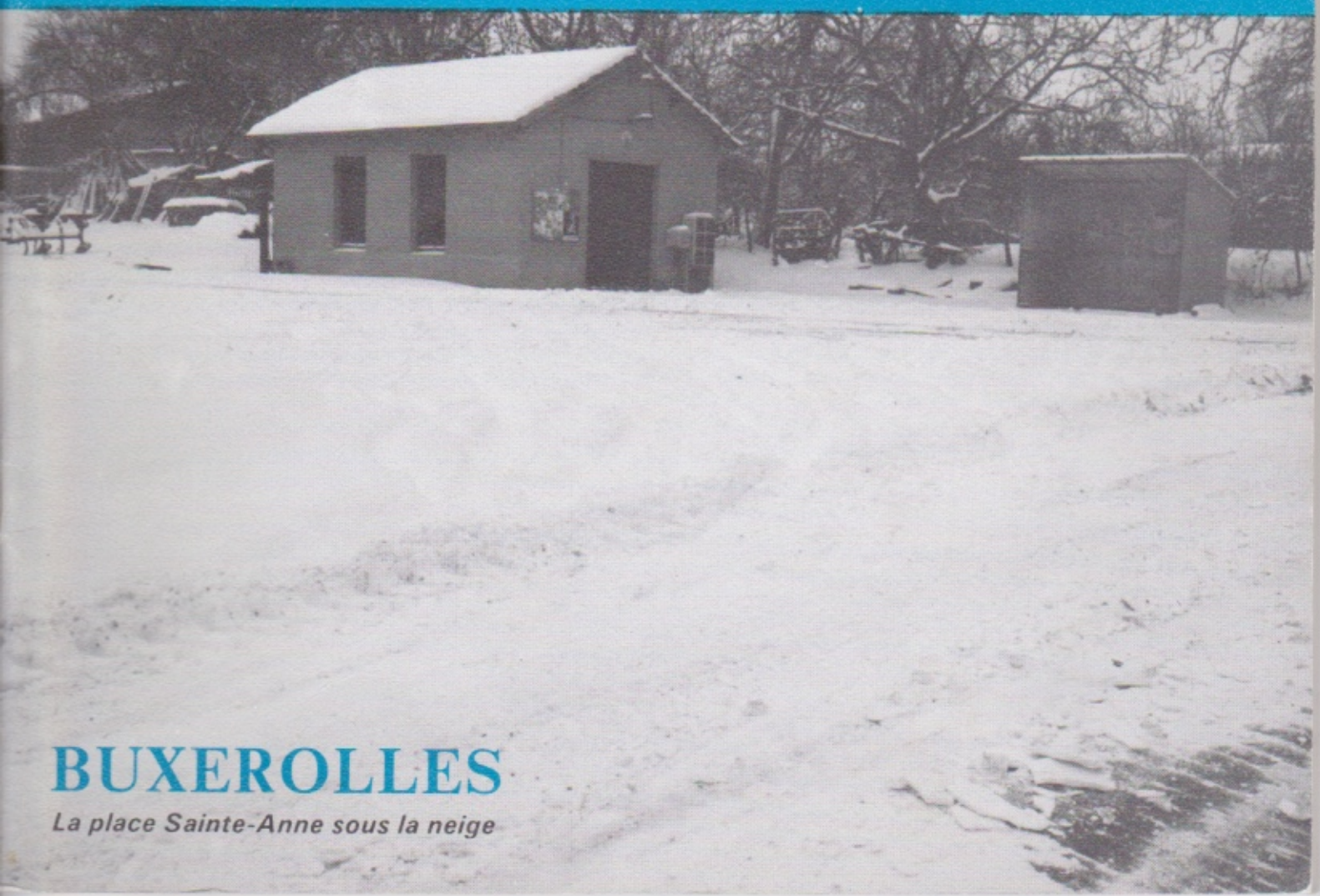

BUXEROLLES

La place Sainte-Anne sous la neige

Le billet du Maire

Nous voilà arrivés au terme de cette année 1987 et à la parution du cinquième bulletin municipal.

Comme dans les précédents numéros vous trouverez dans ce bulletin des renseignements d'ordre administratif, le point sur les travaux achevés et nos projets à court terme et moyen terme ainsi que la rubrique sur l'historique de notre commune.

En espérant que cette revue vous donnera satisfaction, le Conseil Municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 1988.

Votre Maire
Jean DUISSARD

EDITORIAL

par le Premier Adjoint

J'ai entrepris seul depuis 1983 ce travail gigantesque de recherches sur l'histoire de notre commune.

Des heures, des jours, des semaines passés à consulter, à feuilleter les registres d'état civil, les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les minutes des justices seigneuriales, les greffes des tribunaux, les vieux journaux, des livres anciens parfois retrouvés au fond d'un grenier ou d'une cave et sauvés de l'oubli et des souris, les archives départementales et régionales, et les bibliothèques, ne négligeant aucun indice recueilli, assorti de rencontres et entretiens avec des personnalités d'horizons divers avant de rédiger un mémoire.

Cette chronologie du passé, recherches permanentes de documents, manuscrits, clichés, messages est aussi une aventure passionnante, mais si j'ai voulu m'efforcer de faire revivre le passé où nos ancêtres eux, y étaient en chair et en os, j'ai dû comme dans un arbre généalogique m'accrocher (aux branches) pour m'enfoncer toujours plus loin dans le temps.

Les écrivains ne nous ont dit que bien peu de choses sur notre commune, je dirai même rien du tout. Lorsqu'on les consulte, il semble qu'on les interroge sur une région lointaine et presque inexplorée et pourtant l'histoire ancienne de notre commune atteste de la richesse d'une période révolue. Elle rend témoignage de la vie de ses habitants, de leurs souffrances comme de leurs joies.

Je ne vois nulle trace de nostalgie dans l'amour qu'on lui porte, mais au contraire, un sens profond de l'histoire sans lequel nous vivrions séparés du beau.

Nos ancêtres n'avaient qu'un rêve, s'installer et vivre au pays ; ce rêve s'étayait sur une certitude qu'ils croyaient immuable. Ils le présentaient en quelque sorte comme le symbole d'une certaine conception de l'existence en conformité avec leurs habitudes, leurs traditions, leur maison, leur famille, leurs amis, leur village.

C'est pour tout ceci que je fais appel à toutes personnes ayant des informations, des documents, des photos anciennes, permettant à la commune de Saint-Ignat de faire revivre son histoire qui se doit d'être connue, répertoriée, protégée. L'avenir du passé nous appartient, à nous de le faire redécouvrir.

Malheureusement en cette fin de XX^{e} siècle, tout bouge, tout change, tout est bouleversé et il devient illusoire aujourd'hui de penser que tous peuvent travailler à la terre, au pays. La terre ne suffisant plus à nourrir toute sa population, laissant ainsi une jeunesse dans l'angoisse qui traîne son inquiétude à la recherche d'un premier travail, soit à la ville, soit à l'usine, ou alors partir à l'aventure, franchir peut-être les limites du département, de l'Auvergne ; peu importe trouver un travail.

Un autre but essentiel de notre bulletin est l'information. L'information est le souci constant de votre municipalité, c'est pour ceci que vous trouverez dans cette plaquette le compte-rendu des travaux effectués en 1987, ainsi que le détail du budget communal, la gestion de la commune, recettes et dépenses, les activités des sociétés qui ont manifesté le désir de faire insérer un texte dans ce bulletin.

Vous y trouverez également certains projets à l'étude pour les années à venir, les travaux qui seront effectués en 1988 et tout ce qui a trait à l'administration de la commune, ainsi que certaines rubriques concernant des renseignements administratifs, des conseils utiles et documentations diverses.

Nos bulletins municipaux connaissent un succès grandissant auprès des administrés de la commune et de nos compatriotes ayant quitté celle-ci.

J'aurais aimé que le dernier paragraphe de mon éditorial 1986 soit suivi de suggestions ou informations diverses, mais malheureusement deux habitants seulement - que je remercie - m'ont prêté quelques documents pour cette réalisation.

C'est avec un réel plaisir que votre municipalité vous offre ce bulletin 1987 et souhaite que ce dernier soit conservé dans l'attente de la confection d'une reliure spéciale au classement de ces ouvrages.

A. CHEMINAT

Buxerolles

Après Saint-Ignat, Champeyroux et Villeneuve l'Abbé, nous vous proposons de découvrir cette année, dans la rubrique sur l'historique de notre commune, le village de Buxerolles, la vie de ses habitants et de leurs ancêtres depuis les temps les plus reculés.

Nous savons maintenant que Buxerolles n'est pas un village de l'époque romaine, mais qu'il existait déjà un village gaulois du marais des Limagnes.

Peut-être une ère de prospérité avant le V[e] siècle mais on ne sait rien d'affirmatif et il faudra attendre l'an 1000 pour retrouver citation de ce hameau.

La Morge était parfaitement navigable depuis Buxerolles jusqu'à l'Allier ; il était possible depuis ce village de faire des échanges avec la capitale par le canal de Briare.

Le chemin de fer ayant tué cette ancienne voie de navigation, l'Allier reste une grande chance pour notre région, car elle alimente en eau potable, tirée de puits filtrants forés dans la nappe fluviale phréatique, toute notre région.

Le village de Buxerolles se situe à l'Est du chef-lieu de la commune à égale distance de Saint-Laure, Saint-Ignat et Maringues.

Il mesure 400 mètres dans la direction Nord-Sud et 470 mètres direction Est-Ouest ; son altitude est de 299 mètres côté sud au pont de la Morge et 317 mètres près de l'ancien château d'eau, d'après les données de la carte topographique de l'I.G.N. (institut géographique national) de 1982.

Buxerolles compte 88 habitants au dernier recensement de 1982 ainsi que 30 résidences principales ; aucune résidence secondaire n'a été dénombrée à ce recensement. Ces renseignements nous ont été transmis par l'I.N.S.E.E.

Construit sur la rive gauche de la Morge, il est traversé sur toute sa longueur par le chemin départemental n° 327 de Saint-Ignat à Joze par Saint-Laure.

Buxerolles est resté le type même de nos villages de Limagne où nul seigneur n'a jamais régné.

La culture a toujours été la principale ressource de ses habitants.

On ne trouve pas dans ce hameau de riches vestiges du passé, mais un ensemble de maisons qui s'embellissent d'une année à l'autre.

Aucun commerce, aucun artisanat, seuls deux ateliers de mécanique agricole animent depuis quelques années ce village ; aussi, au crépuscule, dans ses rues semi désertes on peut se laisser aller à la rêverie, comme pour écouter une note nostalgique des vieilles pierres de grandes maisons bourgeoises ainsi que quelques chants d'oiseaux.

Ainsi se termine une journée dans le calme du village qui s'endort jusqu'au matin où le chant du coq va donner le départ pour une nouvelle journée.

Buxerolles compte deux membres du Conseil Municipal : M. Pierre Liebaut élu en mars 1986, Maire Adjoint depuis le 11 février 1987 ; M. Robert Palmier élu en mars 1977.

Il est aussi le lieu de résidence de M. Barthélémy, garde champêtre, depuis de longues années, car nommé le 1[er] avril 1968 il a été titularisé le 1[er] avril 1969.

M. Barthelemy chargé également de l'entretien dans la commune.

Jusqu'au XX[e] siècle les habitants de Buxerolles cultivaient le chanvre, aussi ils avaient aménagé les sources de la rive droite de la Morge avec barrages et vannes qui retenaient les eaux et permettaient de vidanger ces eaux dans la Morge (il existe encore les restes de ces barrages). Ces sources provenant d'une grande profondeur (peut-être des côtes du lac) étaient idéales pour le chanvre, car toujours tempérées et constantes aussi bien en été qu'en hiver elles ne gelaient jamais.

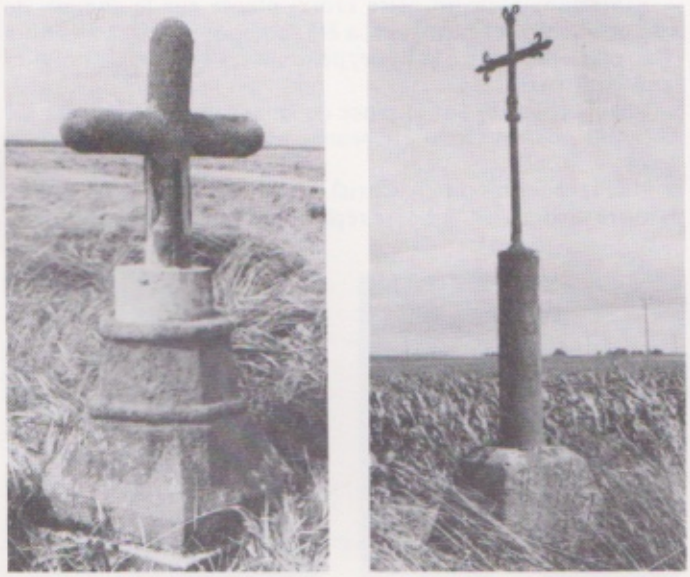

Quelques croix très anciennes aux carrefours de chemins de Buxerolles.

Cette bascule au carrefour de la route de Buxerolles et St-Ignat a servi à la réception des betteraves sucrières pendant de nombreuses années, elle est aujourd'hui à l'abandon.

Le chanvre était teillé pendant les longues soirées d'hiver, car il n'existait pas de teilleuse à cette époque, il était débarassé de sa teille (écorce de la tige du chanvre) à la main.

Le chanvre et le lin étaient ensuite peignés et filés ; il existait à Buxerolles une carderie où l'on allait même jusqu'à fabriquer des draps.

Si des personnes âgées se rappellent encore de cette culture, de son exploitation, d'autres beaucoup plus jeunes considéraient ces lieux de trempage du chanvre comme un lieu maudit, car une légende disait qu'un jour dans les Serves un char attelé d'une parie de bœufs et conduit par un homme avait été englouti dans un précipice sans fond où il n'a jamais pu être repéré.

Ces fossés sont devenus par la suite un lieu de pêche à la grenouille, il n'y avait pas besoin de lignes, on pouvait les ramasser au râteau tellement il y en avait.

La salle des Fêtes de Buxerolles.

Le château

Les plus anciens propriétaires du château (comme on dit à Buxerolles, sans doute parce qu'il s'agit de la plus grande et la plus belle maison datant de cette époque) étaient les De Laribaute, ils étaient également propriétaires des domaines voisins ainsi que du moulin.

Leur successeur M. Guyot Annet Nicolas demeurait à Clermont-Fd, il n'a guère laissé de souvenirs à Buxerolles.

Par contre beaucoup d'habitants du village, s'ils ne l'ont pas connu, ont entendu parler du propriétaire suivant, M. Cassan, qui demeurait Place d'Espagne à Clermont-Fd et qui a vendu ses propriétés vers les années 1920.

Cette grande maison bourgeoise possédait un très joli parc agrémenté d'un bassin avec un jet d'eau alimenté par une source canalisée comme il en existait d'autres à Buxerolles.

Un petit chemin conduisait directement en ligne droite de cette maison au champ lui appartenant. Des pierres étaient disposées de façon à interdire tout passage en voiture ; seuls les piétons et les chevaux montés pouvaient emprunter ce chemin. Tout était délimité par de grandes bornes en pierres de Volvic taillées qui mesuraient au moins un mètre de hauteur dont 0,75 mètre dans terre.

Les souterrains

De nombreuses galeries souterraines dont on ne connaît pas les origines mais qui ont certainement servi à abriter les habitants de Buxerolles, datent d'une époque très ancienne et avaient été creusées par des moyens très précaires, on peut penser que la terre sortie avait été déversée sur le grand communal du village formant ainsi les nombreux mamelons existants.

Etymologie

Buxerolles attesté anciennement avec des graphies, telles que Busserol ou Busserolle, correspond à notre dialecte il y a quelques décennies : PICAHROLA qui doit se prononcer comme suit : premier A intermédiaire entre A et O ouvert, deuxième A long et caractéristique des féminins pluriels, accent sur le O de OLA.

Plusieurs personnes m'ont fait connaître que Buxerolles se nommait MICHAROLA au lieu de PICHAROLA ; mais on peut être affirmatif sur le P initial ; Buxerolles renvoie au buis, appelé communément chez nous rameau et désigné dans certains pays par le dérivé buxum, mais aussi par un qualificatif "rampant" ici autrefois en patois le nom bien connu de "rapan", le premier A étant long et moyennement ouvert.

PICHAROLA pouvait peut-être aussi descendre d'un hypothétique Pescalorum ou Piscaloram, la notion de pêche n'étonnerait pas, Buxerolles se trouvant sur la rivière la Morge, très poissonneuse il y a des siècles.

Il existe dans la langue moins soignée une forme abrégée qui donne à peu près P'CH'R(O)LA, le O tendant vers le E sourd, l'accent ne se déplace pas.

On retrouve le nom de Buxogélus en 833, Buxarias en 895, Buxcrias en 984 toujours dérivé du latin buxus et du suffixe gaulois Orla, lieu planté de buis ; ou peut-être que la procession des rameaux (dimanche précédant Pâques), où il était tradition de porter une branche de buis qui été bénie et distribuée, allait de Saint-Ignat à Buxerolles.

On retrouve des Buxerolles dans la majorité des départements français.

Une vue de Buxerolles l'hiver 1986-87.

La plus ancienne croix de la commune est certainement celle de Buxerolles qui se trouve sur la place et qui est sculptée sur les deux faces.

Vraisemblablement cette croix, placée sur le chemin de Champeyroux à Maringues, a été saccagée et brisée au cours d'une bataille contre la ligue, pendant les guerres de religion sous Henri III.

Elle a été érigée sur la place de Buxerolles par un nommé Gannat, mais la tête a été remise en place en dépit du bon sens.

Une face représente le Christ entouré de Jean et de Marie. L'autre face en ronde-bosse représente une magnifique pieta.

PLAN DE BUXEROLLES

Les seigneurs

Le premier connu Arbert de Vernet y paraît précisément en 1204 au moment où le sire de Bourbon présidait à l'occupation de ces terres et à leur distribution aux hommes de son ost.

Nous avons vu que ce fut lui qui fit investir Etienne par le roi du gouvernement dont Philippe Auguste donna l'hommage et le domaine éminent à l'évêque de Clermont.

Or le 12 juillet 1205 Arbert de Vernet fait hommage au même évêque pour ce qu'il tient de lui ; un acte de 1265 émané de Arbert II de Vernet nous édifie sur la situation de quelques-unes des possessions de son prédécesseur, il cède au chapitre cathédral, pour le prix de 100 livres, des percières à prélever à Clerlande et à Buxerolles de la paroisse de Saint-Ignat.

Géraud Gayte alors très écouté à la cour et membre du grand conseil s'intéresse à lui, sur son rapport Philippe Le Long lui confirme noblesse et chevalerie au mois d'octobre 1321.

Bertrand de Vernet en 1332 eut une partie de la paroisse de St-Ignat en même temps qu'un lot de biens du Bourbonnais. Veuf d'une première femme il épousa en 1350 Alixe ou Alaïs de Beaufort, veuve elle-même de deux maris, ils eurent pour successeurs Guillaume et Pierre damoiseaux.

Ce dernier, officier et familier de la maison Dauphine, reçoit le gouvernement de l'immense baronnie de Mercœur qui devait être plus tard érigée en Duché. Quant à Guillaume de Vernet damoiseau il reçut les fiefs de Saint-Igant, Molles, Saint-Christophe, Saint-Etienne de Vicq.

Il épousa en 1385 Agnès de Saugues et mourut avec sa femme en 1408 laissant ses terres de Buxerolles à leurs fils Jacques et Philippe majeurs de vingt et un ans mais mineurs de vingt cinq ans. C'est ce qui est constaté au terrier de Saint-Ignat qu'ils firent dresser en 1408 par le notaire Julhy.

Le cadet de cette génération fut très célèbre dans la paroisse : Jean de Vernet dit de Beaulieu, ministre et favori du roi Charles VII sous l'occupation de la France par les Anglais.

Le terrier divise la seigneurie en sept circonscriptions ou APUD : Saint-Ignat, Buxerolles, Beaulieu, Tyrande, Villeneuve l'Abbé et Tissonnières.

Les historiens s'accordent sur ce point hors de conteste que c'était "un écuyer d'Auvergne" noble mais de noblesse obscure et peu riche car on ne lui connaît pas de grandes terres. On l'avait surnommé "Camus" et lui même adoptait crânement son sobriquet.

Vallet de Viriville, l'historien de Charles VII, cite un acte de lui commençant ainsi "sachent tous que je, Camus de Vernet, dit de Beaulieu et souscrit de sa signature autographe "Camus" ; nous savons qu'il prit la qualité d'écuyer dans plusieurs documents des mois de janvier à avril 1426.

Les de Vernet possédaient le petit fief de Beaulieu dans la paroisse de Saint-Ignat.

Or nos Vernet de Buxerolles et la Côte Rouge répondent parfaitement, on l'a déjà constaté, aux conditions de temps, de milieu social, de médiocrité de fortune, de clients devant leurs fonctions aux grands du pays.

Jacques de Vernet, écuyer, seigneur de Saint-Ignat, laisse à sa mort plusieurs fils écuyers comme lui en 1408.

Une censive de Beaulieu existe déjà dans leur seigneurie et dans la paroisse de Saint-Ignat à la Côte Rouge. Elle figure en tête de la nomenclature de leurs censives sous la rubrique "Buxerolles et Beaulieu" dans le terrier de 1408.

Le centre civil de ce petit fief de Beaulieu et de Buxerolles, l'un des plus gros villages de la paroisse de Saint-Ignat, à quatre kilomètres environ de Maringues, et le nom du terroir des Bastides près de Beaulieu accusent l'existence autrefois d'une maison forte en ce point.

Buxerolles et Beaulieu forment également un apud ou chapitre spécial du grand terrier de Montgacon établi en 1392 - 1397 pour Godefroy 1[er] d'Auvergne - Boulogne, seigneur de Montgacon, fils, petit-fils et frère des Comtes d'Auvergne et parent proche des dauphins, dont les Vernet de Saint-Ignat étaient depuis plusieurs générations les officiers et les clients.

"C'est le terrier de Buxerolles et Beaulieu" ainsi s'exprime le notaire rédacteur dans la partie traitant des censives de Montgacon sur Tirande et Saint-Ignat.

Dans la nomenclature des paroisses de la prévôté de Riom, le receveur général d'Auvergne porte en 1401 la paroisse de "Saint-Ignac cum Bellieu" pour vingt-trois écus.

Bellieu ou Baulieu est inscrit dans le beau terrier de Saint-Beauzire de 1472 dressé par le notaire Chabaure d'Ennezat pour le comte Bertrand VII et sa mère Jacquettre du Peschin.

Vingt ans après, le terrier de la luminerie de l'église de Maringues le mentionne en 1492 sous sa forme française "Beaulieu" ; on le retrouve dans un second terrier de Saint-Ignat en 1518, dressé par Pierre Boudet lieutenant du baillage de Maringues et notaire de la baronie de Montgâcon pour Antoinette de Polignac douairière de Montgâcon.

On retrouve Beaulieu dans d'autres actes des archives municipales de Maringues capitale de la baronie de Montgâcon.

Les de Vernet, seigneurs de Saint-Ignat, étaient donc de toute certitude en possession, dès le règne de Charles VII et au moment même de la faveur de notre Camus auprès de Charles VII, d'un corps de biens et d'un petit sous fief de Beaulieu, beaucoup mieux en rapport qu'une grande seigneurie avec les modestes proportions de l'écuyer d'Auvergne arrivé à la cour sous le nom de Jean de Vernet dit de Beaulieu et surnommé le Camus. Ce petit bien avait tout juste l'importance de ceux dont les seigneurs ruraux peu riches apanageaient leurs puinés ou leurs bâtards.

Chabrol qui n'a pas connu le Beaulieu de la paroisse de Saint-Ignat, ni les premiers seigneurs de cette terre, ni les documents découverts depuis par Vallet de Viriville et Beaucourt, derniers historiens de Charles VII, dit que le favori de ce prince, par lui prénommé à tort Guillaume tirait son non patronymique d'un Vernet situé dans la paroisse de Saint-Privas d'Allier sans en donner ni preuve, ni le moindre indice, alors que c'est une véritable accumulation de circonstances qui nous permet d'être formel sur Saint-Ignat.

Le voisinage immédiat par exemple des possessions des deux Pierre de Giat et celles des de Vernet seigneurs de Saint-Ignat.

En 1392-1397 Pierre 1[er] de Giat, chancelier de France, avait des maisons à Maringues et un corps de domaine situé entre cette ville et Buxerolles qui resta assez longtemps dans sa famille et prit de lui le nom de "la Vort du Chancelier". Dans le terrier de Montgâcon on parle de Vaure ou Vort et Borie.

Retenu par le roi au grand conseil lorsqu'il quitta la chancellerie, il testa le 25 février 1399, mourut en 1407, fut exactement le contemporain des trois de Vernet de Saint-Ignat, Buxerolles et Beaulieu et il fut inhumé bien près d'eaux aux Cordeliers de Riom. Son fils Louis Chambellan du duc d'Auvergne et de Berry, puis échanson de France, fut très influent à la cour et son petit fils Pierre II de Giat le fut plus encore. Revêtu des plus hautes dignités de la maison royale, il jouissait d'une autorité sans pareille auprès de Charles VII.

Ce fut ce qui causa sa perte, Richemont le fit arrêter à Issoudun, conduire à Dun le Roi où fut, après une procédure sommaire, cousu dans un sac et jeté à l'eau en 1425. Mais il fallait un favori au déliquescent Charles VII et il le remplaça tout aussitôt par le Camus de Beaulieu.

Ajouté à cela l'extrême ressemblance, la similitude, à la brisure près, des armes de l'Auvergnat Bertrand de Vernet qui est des nôtres et de celles de Jean de Vernet de Beaulieu.

Par suite de la communauté d'origine des Vernets seigneurs de Thuret et Saint-Ignat, la branche aînée qui avait les biens de la paroisse de Saint-Ignat, que les Aycelin n'avaient fait que les augmenter pour complaire à Imbaud du Peschin, seigneur du Montcel près de Combronde et d'Artonne, qui en avait besoin pour lui faciliter un échange avantageux. Gilles II consentit à céder au tout puissant ministre de Jean de Berry les droits de haute justice et de suzeraineté qu'il possédait à Buxerolles et Villeneuve l'Abbé, membres de la paroisse de Saint-Ignat.

L'acte passé au mois de novembre 1366 sous le sceau de Philippe d'isserpent bailli royal d'Auvergne, en présence de Pierre 1[er] de Giat et d'autres témoins, fut ratifié à Paris par le roi Charles V frère de Jean de Berry, au mois de janvier suivant.

Gilles mourut le 5 décembre 1378 à Avignon auprès de Robert de Genève, pape Clément VII dont la mère était une auvergnate, pourquoi pas de notre paroisse ?

Bertrand du Vernet de Saint-Ignat possédait un pâté d'habitations dans le quartier du Port à Clermont-Fd en amont de la rue Barnier (1) ; ce quartier de Clermont est précisément cequi que nous savons avoir appartenu au comte Guy II d'Auvergne et qui, confisqué, a pu servir à indemniser les chevaliers de l'ost de leurs dépenses de guerre et aussi des biens grévés de cens au profit du chapitre du Port dès 1223 ou les années immédiatement suivantes, on perd ses traces avant la septième croisade.

(1) Le quartier situé entre la place de la cathédrale, la rue Boirot, la place d'Espagne et la rue Barnier indépendamment de possessions déterminées ailleurs.

Le moulin de Buxerolles

Un moulin à Buxerolles, situé sur la Morge, a appartenu à un homme célèbre au 13e siècle, le chevalier Roger Pèlebois.

Un échange intervenu en 1249 entre Faucon II de Montgâcon et l'abbé de Saint-Allyre nous apprend que les liens les plus étroits les unissaient aux seigneurs de Bulhon près de Lezoux.

Faucon acquiert des moines de Saint-Allyre sous les cens directes seigneuries et terres que leur abbaye et l'église de Thuret avaient reçues en legs de "dame Pèlebois sœur de Pierre de Bulhon et de sa mère Pèlebois". Ou bien la mère de Pierre de Bulhon s'était mariée deux fois, d'abord à un Pèlebois dont elle avait eu une fille puis à un Bulhon d'où Pierre était né ; ou bien, ce qui est plus probable, la branche des Bulhon à laquelle Pierre appartenait et avait reçu le surnom de Pèle-bois, très explicable par les bois de chêne qui couvraient une partie des terres de Bulhon à la porte de Maringues dont la tannerie était dès cette époque et resta pendant des siècles la principale industrie faisant une consommation considérable de tan (écorce de chênes).

Le barrage de Buxerolles en très bon état qui assure un débit régulier dans le bief du moulin.

Quoiqu'il en soit, Bulhon et Pelebois ont pieds à cette époque au cœur de la seigneurie et les terres de Roger Pèlebois chevalier confinaient à la condamine de Bulhon.

Ce Roger Pèlebois partit en 1249 pour la septième croisade sous la bannière de Alfonse de Poitiers frère de Saint Louis apanagiste de la terre d'Auvergne en vertu du testament fait par son père Louis VIII au château de Montpensier.

Fait prisonnier lors du désastre de la Mansourah, puis remis en liberté, ce chevalier arriva à Saint-Jean d'Acre dans un complet dénument au mois de mai 1250. Alfonse ne les abandonna point ; il lui fit prêter par Manfred de Coronato et Guitardo Sihaffé, marchand gênois qui avait suivi l'expédition, 150 livres tournois sous sa garantie personnelle, en se faisant couvrir toutefois par l'hypothèque de tous ses biens.

Au retour il fit hommage ou fidélité à Alfonse pour des biens déterminés ; Roger Pèlebois chevalier pour ce qu'il possédait dans "les aises de Sardon et à Entraigues" lieu relevant du baillage d'Ennezat ; Pierre Pèlebois chevalier en s'avouant de lui pour "ce qu'il avait dans son moulin situé à Buxerolles sur la Morge".

On voit que l'appel des chrétiens de la Palestine trouva de l'écho dans la paroisse de St-Ignat.

Les habitants des bas fonds du marais de Limagne se remettaient à peine de la guerre de Cent ans et de l'affreuse peste noire qui sévit sur notre région en 1348 et 1349 et dont ils furent très touchés et souffrirent particulièrement des épidémies du 14e siècle à cause des nioles qui recouvrent souvent la terre.

L'évacuation générale des compagnies anglaises occupant la province était à peine achevée que Godefroy 1er de Bourgogne prescrivit de dresser un état général des redevances de toutes celles qui lui étaient dues par ses centaines de tenanciers du Marais. C'est là dans le grand terrier de Montgâcon, commencé en 1392 et terminé cinq ans après, que nous retrouvons les Gannat de Basse Limagne.

Cinq membres de la famille Gannat y figurent.

La roue du moulin et la chute d'eau.

Le plus important pour nous de ces censitaires est Géraud de Gannat qui a épousé le 8 avril 1394 Agnès Martres, fille d'un riche paysan de Pagnant, gros notable de ce pays possesseur de 35 à 40 stérées de bonnes terres et prairies disséminées dans les paroisses de Saint-Laure, Saint-Ignat, Thuret.

La condition de la famille de Gannat demeure incertaine et flottante pendant le XVe siècle, suivant que ses membres accomplissaient ou non le service militaire.

Un fut notaire à Maringues, un autre avocat à Gannat, un qui se sent plus de goût pour la finance soummissione pour la levée de la taille à Riom.

Antoine de Gannat est inscrit entre 1450 et 1460 au registe d'armes du héraut Guillaume Revel dit Auvergne avec de belles armes simples "d'azur au lion d'argent".

André et Guillaume exploitent leurs terres familiales de Saint-Denis et y résident.

Un de leurs descendants, Jean Gannat, riche propriétaire de Pagnan, considéré comme le plus intelligent du pays, resta maire de sa commune pendant de très longues années et parlait très bien le français, il portait la veste longue aussi bien que la blouse.

Un autre, Antoine de Gannat, essaimera à Buxerolles pour continuer à travailler les terres patrimoniales et s'obstinait à mener la charrue sur la terre de ses ancêtres et c'était à ses yeux la plus noble des professions.

Grand chasseur et tireur hors ligne on le rencontrait quelquefois le fusil à la main dans le marais jusqu'à Pagnan, à l'époque du passage de la caille. Il n'ignorait pas qu'il était de souche plus ancienne que les bourgeois, voire même la plupart des nobles du pays et qu'il descendait des seigneurs de Gannat.

Cette famille de Gannat jusqu'au XIXe siècle a gardé la place de l'élite bourgeoise de la région, il y eut des marchands, tanneurs, bouchers, hommes de loi, fonctionnaires, clercs et prêtres.

Il existait au XIIIe siècle des Bassignat que l'on pense venus de la Haute Auvergne pour servir dans l'armée royale avec

Le moulin de Buxerolles conserve encore une très ancienne meule qui sert encore à la mouture personnelle pour les animaux des propriétaires.

Etienne Comtoux, leur compatriote, lors des expéditions des troupes de Philippe Auguste contre le compte d'Auvergne Guy II. Leur nom a certainement été communiqué à un village de Bassignac, aujourd'hui disparu, mais existant encore en 1223 entre Saint-Laure, Villeneuve l'Abbé et Buxerolles, beaucoup de recherches n'ont pas permis de retrouver sa trace. Une alliance reste probable des Bassignat avec les de Vernet, seigneurs de Saint-Ignat. En 1229 Hugues de Saint-Ignat vendait au chapitre cathedral la moitié de la dime de Bassignat, et en 1242 Pierre de Bassignat (finale ac ou at) de très bonne heure en Limagne dans les titres français possédait des terres grévées de cens au profit du chapitre du Port.

De 1285 à 1337 les Bassignat pullulent dans le marais, à Saint-Laure, à Entraigues, à Pagnan, à Thuret, à Saint-André et Ennezat.

A cette époque entre 1400 et 1420 pendant que les routiers dévastaient le pays, survient un incident dramatique dans cette famille qui occasionna la mort du père, de la mère, de deux des fils et des filles, ne laissant subsister que l'un des fils de la branche d'Ennezat, Robert de Bassignat, chanoine d'Ennezat et curé d'Uriat (lieu détruit). Le survivant voulut en conserver le souvenir par une peinture à fresque sur les murs de l'église collégiale de son chapitre au-dessous de laquelle il fit graver l'inscription suivante : "Anno Domini M°CCCCXX Feci Fiéri Hanc Historiam Dominus Robertus de Bassinhac Huius Ecclésie Canonicus et Uriaci Curatus OIb Rem Incisam Hic et in Mémoria Eius Matris et Patrius Fratrumque et Sororum Eius, Rogat Te Ut Fidélium Anime Requiescante In Pacé".

On voit les restes de la peinture en l'église d'Ennezat, sur la muraille septentrionale, elle se divise en deux compositions :

- La première représente les trois Bassignac à cheval élégamment vêtus de soubrevestes dont les manches retombent sur leurs étriers, ils chevauchent dans la campagne, le faucon au poing et suivis de leurs chiens, emblêmes usités dans les tapisseries de l'époque pour attester le rang social des personnages plus que pour indiquer qu'ils se livrent à la chasse. Trois squelettes habillés de peau se présentent devant eux et se tenant par la main leur barrent le passage, personnification de la mort dans les peintures de ce genre.
- Le second tableau montre la nombreuse famille des Bassignac, hommes et femmes, conduite par un religieux qui n'est autre que le chanoine Robert, de l'ordre des Augustins, aux pieds de la Vierge Marie tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Tous sont prosternés dans l'attitude de la douleur et de l'adoration, les hommes à gauche de la Vierge, les femmes à sa droite.

Prosper Mérimée, à qui j'emprunte l'interprétation descriptive de cette fresque de 1420, pense que le sujet fait allusion à la fin tragique des seigneurs du pays.

Les squelettes figuraient-ils la mort par la peste, le crime, la guerre, le massacre ou le combat singulier, on l'ignore.

Toujours est-il que les Bassignac des autres branches survivent encore et s'ils sont sortis de la roture, ils y retombent, comme les petits seigneurs, leurs voisins dans la paroisse de Saint-Laure, en attendant que leur village de Bassignat dans la paroisse de Saint-Ignat ainsi que le village de Royat dans la paroisse de Saint-Laure disparaissent entièrement comme eux.

Le fief de Bassignat advint aux Vernet, branche de Saint-Ignat.

Le moulin de Buxerolles appartient actuellement à la famille Boussichas depuis 1914. Mais c'est en 1910 que son propriétaire, M. Cassans, ne voulant faire aucune réparation, décida de fermer le moulin à la fabrication de la farine panifiable. A cette époque ce moulin était exploité par M. Portier. La meule dont le propriétaire se sert pour la mouture de ses animaux actuellement, date de cette époque et fonctionne toujours avec la force de l'eau, grâce au barrage et à la roue toujours en place.

Mais l'époque où ce moulin a connu la plus grande activité date des années 1800 où le meunier M. Mosnier Antoine travaillait pour toute la région. Les paysans faisaient moudre leur grain et avec la farine obtenue ils préparaient leur pain qu'ils cuisaient au four banal.

La population

Pour l'exercice 1400-1401, les paroisses du marais étaient imposées d'après une base combinée de leur population et de leur richesse respectives. La commission des Elus répartiteurs a pris pour échelle de proportion l'unité de feu conventionnel en tenant compte à la fois de la richesse et de la population relative.

Saint-Ignat, avec ses annexes de Villeneuve l'Abbé, Tirande, Buxerolles et Beaulieu est évalué 84 écus.

La fin des Vernet

A la triste et sanglante jacquerie des Tuchins, les gueux de ce temps, devenus des bandits, Saint-Ignat a donné Jean de Vernet de Beaulieu dit Camus seigneur et ministre favori de Charles VII. Par sa fin tragique il devient un des personnages épisodiques de l'histoire de France.

Sainte Anne

Patronne du village de Buxerolles

La première couverture de cette revue représente la place principale de Buxerolles, pour laquelle les habitants de ce village, réunis le 22 octobre 1985 dans leur salle, ont décidé de donner le nom de leur Sainte patronne : la place Sainte-Anne qui a été photographiée sous la neige au mois de janvier.

Sainte Anne, l'épouse de Saint Joachim, était la mère de la Sainte Vierge.

Elle est la patronne des menuisiers, des tourneurs et aussi des institutrices.

Fête le 26 juillet, c'est le dimanche qui suit cette date qu'a lieu la fête patronale de Buxerolles.

Sainte Anne est très vénérée en Bretagne ; les pélerinages à Sainte Anne attirent de grandes foules de pèlerins et de touristes, tels que Sainte Anne d'Auray dans le Morbihan qui fête le pardon tous les 26 juillet depuis le XVII^{e} siècle.

Anne

Bien d'autres personnes célèbres ont porté le prénom d'Anne :

- Anne : mère de Samuel, femme de Tobie
- Anne : an 6, grand prêtre Juif (eut une grande influence lors du procès du Christ)
- Anne Porphyrogénete : 963-1011, princesse Byzantine
- Anne Comnène : 1983-1148, princesse Byzantine
- Anne de France : 1924-1075, princesse de Kiev, épouse de Henri 1er
- Anne de Savoie : 1310-1359, impératrice de Constantinople
- Anne de France : 1460-1522, fille aînée de Louis XI, gouverna avec fermeté
- Anne de Bretagne : 1477-1514, duchesse de Bretagne, épouse de Charles VIII et Louis XII
- Anne Jagellon : 1503-1547, reine de Hongrie et de Bohême
- Anne de Boleyn : 1507-1536, reine d'Angleterre, femme d'Henri VIII
- Anne de Clèves : 1515-1577, quatrième femme d'Henri VII
- Anne Jagellon : 1522-1587, reine de Pologne
- Anne d'Autriche : 1601-1666, reine de France, épouse de Louis XIII
- Anne Stuard : 1665-1714, reine de Grande Bretagne et d'Irlande
- Anne de Gonzague : 1616-1684, princesse Palatine
- Anne Ivanovna : 1693-1740, impératrice de Russie
- Anne Petrovna (Ste-Anne de Russie) : 1708-1728, princesse Russe
- Anne Leopoldovna : 1718-1746, princesse Russe
- et la célèbre Anne de Barbe Bleue.

Cette reproduction de Sainte-Anne a été prise sur le triptyque de Quintin Matsys, commandé en 1507 par la collégiale St-Pierre de Louvain et conservé au musée de Bruxelles. L'esprit de la Renaissance anime cette œuvre, mais on y trouve du gothique en certaines de ses formes.

***

Des hommes célèbres à Buxerolles

Monseigneur Gannat Vicaire général à Clermont-Ferrand

Un procès verbal du 28 mars 1780 est établi par Antoine Gannat de la Ribbehaute, capitaine, lieutenant de la maréchaussée d'Auvergne et riche propriétaire de Buxerolles et (prénom illisible) Gannat, vicaire général du diocèse de Clermont-Fd et propriétaire d'un grand domaine à Buxerolles également : c'est lui qui certainement a fait don de la croix qui se trouve sur la place.

Lors du recensement du 12 octobre 1793, un scribe facétieux inscrivit sur la feuille de recensement après le nom mal ortographié de "Laribotte" la note suivante "il a mal au ventre" suivie d'une autre signature "Sans culotte Lorit" peut-être s'agit-il du nom d'un des fermiers.

J'ai retrouvé également une saisie qui je pense ne doit pas passer inaperçue : la saisie des propriétés de Seguin de Buxerolles à la requête de Guillaume Bergounioux prêtre à Ceyrat en 1839.

Les valeurs dans notre région

Mesures

Poids :

La livre : 327 gr jusqu'en 768
489 gr jusqu'en 1789

Surface :

La toise : 4 m^2 — L'eminée : 2.000 m^2
La quartonnée : 1.000 m^2 — La stérée : 4.000 m^2

Capacité :

Le pot : 15 litres
La chopine : 0,50 litre
Le poinçon : 220 litres

Monnaie

A l'époque romaine : le denier = 4,30 gr d'argent.
De 768 à 1113 : le denier = 2 gr d'argent, le sou = 12 deniers, la livre = 20 sous.
De 1113 à 1238 : 30 livres = 1 écu d'or
De 1328 à 1364 : 20 livres = 1 écu d'or
De 1364 à 1380 : 14 livres = 1 écu d'or
De 1380 à 1422 : 11 livres = 1 écu d'or
De 1422 à 1461 : 8 livres = 1 écu d'or
De 1461 à 1498 : 6 livres = 1 écu d'or
De 1498 à 1560 : 5 livres = 1 écu d'or
De 1560 à 1610 : 3 livres = 1 écu d'or
De 1610 à 1643 : 2 livres = 1 écu d'or, 1 louis = 24 livres, 1 pistole = 12 livres
En 1790 : la livre = 1 franc ou 5 gr d'argent 9/10, 322 mg d'or 9/10
En 1928 : 1 franc = 65 mg d'or x 5
En 1936 : 1 franc = 49 mg d'or x 6,5
En 1938 : 1 franc = 27 mg d'or x 12
En 1940 : 1 franc = 23 mg d'or x 14
En 1945 : 1 franc = 6 mg d'or x 50
En 1950 : 1 franc = 3 mg d'or x 240

Quelques prix à Buxerolles avant 1789

Un ouvrier gagne de 10 à 15 sous par jour de 12 heures.

Un bœuf vaut de 60 à 80 livres, une vache de 40 à 60 livres, un cheval de 50 à 100 livres, un veau 10 livres, un poulet 4 livres. Le pain vaut 4 sous la livre, le fromage 8 sous, le sucre

17 sous, le beurre 10 sous le tout à la livre, 100 kg de blé 12 livres, 100 fagots de bois 18 sous.

Les voyages par les voies fluviales valaient : pour Paris (8 jours aller) 36 livres ; il était facile d'embarquer au port de Pont Picot. Ces voyages étaient devenus très rapides puisque trois siècles plus tôt il fallait de 22 à 28 jours pour aller à Paris et il en coûtait 30 livres environ.

En 1835 une journée de manœuvre valait 1,25 F, le pain 0,30 F le kilo, le vin 0,15 F le litre, le fromage 1 F le kilo, le blé 14,56 F l'hl (80 kg environ).

PROVINCE D'AUVERGNE — DEPARTEMENT DE RIOM

ANNEE 1789

Tableau des propriétaires habitant Buxerolles imposés à la collecte pour 1789

Noms des propriétaires	Impositions *(en livres)*
1ere CLASSE	
Les propriétaires imposés en première classe sont ceux qui paient plus de 30 livres par an	
Domaine de :	
Monsieur De Laribehotte	227,9
François Mosnier	109,16
Guillaume Seguin	107,10
Pierre Seguin fils de Feu Pierre	99,5
Pierre Seguin dit Georges	73,3
Antoine Seguin fils de Feu Jean	64,3
Pierre Seguin fils de Feu Antoine	67,12
Antoine Mosnier	81,4
François Mosnier	54,12
Germain Durantier	42,19
Anne Mosnier	42,14
Marie Mosnier	42,17
François Seguin	41,10
Pierre Seguin fils de Feu Joseph	40,3
Gilbert Seguin	38,16
Mathieu Thoma	42,15
Antoine Seguin	34,2
Martine Seguin	34,2
Antoine Mosnier	34,1
Jean Seguin	50,18
Le scieur Payrain	40,13
2e CLASSE	
Propriétaires payant plus de 11 livres à la collecte par an	
François Seguin fils de Feu Gilbert	11,6
Mosnier Payrain	29,5
Pierre Seguin	29,5
Georges Liabaud	16,13
Jean Mialet	12,29
Pierre Liabaud	15,9
François Marchadier	21,12
Jacques Citerne	11,2

Noms des propriétaires	Impositions *(en livres)*
3e CLASSE	
Propriétaires payant plus de 9 livres par an de taille	
Jean Viravau	9,11
Martialle Liabaud	9,14
Pierre Bardin	10,13
Etienne Monculié	9,11
4e CLASSE	
Propriétaires payant plus de 5 livres par an	
Antoine Banson	6,6
Antoine Giro	7,9
Michel Barthelemit	7,17
5e CLASSE	
Propriétaires payant au-dessous de 5 livres par an	
François Marchadier	4,4
Antoine Seguin	3,8
Jean Marchat	3,4
Guillaume Mosnier	2,15
Michel Mathieu	4,1
Jean Giro	1,12

Fait à Buxerolles le 28 septembre 1788, signé par les membres composant l'assemblée nationale de l'évolutive de Buxerolles : Monsnier cindique, Seguin Pierre, Durantin graffier, Mialet.

Ne sont pas mentionnés dans cette liste les propriétaires qui n'habitent pas Buxerolles ainsi que ceux qui habitent le village mais qui ne sont pas propriétaires.

***

Une ligne de chemin de fer et une importante gare de triage à Buxerolles

La France se relève à peine de la guerre de 1870 qu'un grand projet de construction d'une ligne de chemin de fer Volvic - Maringues est lancé.

Un premier projet dont le tracé desservirait Volvic, Riom, Ennezat, Entraigues, Saint-Laure, Saint-Ignat, Maringues ; cette ligne qui passerait sur le côté sud de Buxerolles, franchirait la Morge près de ce village.

Une gare près de Buxerolles avec d'importantes bifurcations desservirait les communes de Saint-Ignat et Saint-Laure.

De cette gare partirait une bifurcation sur les fours à chaux de Joze et continuerait sur les Martres d'Artière, Pont du Château, Vertaizon et prendrait ensuite la ligne existante jusqu'à Billom.

Une autre bifurcation serait construite sur la direction de Saint-André le Coq et Randan et serait ultérieurement prolongé jusqu'à la ligne Thiers-Vichy.

Cet avant projet, préparé par la compagnie de Billom et le Conseil Général du Puy de Dôme, avec une gare près de Buxerolles consisterait à développer considérablement les richesses agricoles de la commune, au profit de l'intérêt public.

Le 9 février 1879 le Sous-Préfet demande à la municipalité de Saint-Ignat de prendre une délibération sur l'utilite de cette ligne Volvic Maringues pour la commune ; cette ligne faciliterait l'écoulement des produits agricoles en même temps qu'elle pourrait amener une diminution du prix de la pierre de Volvic qui est employée dans la construction, le sous-sol de la commune ne fournissant aucun matériau nécessaire à l'édification de toutes bâtisses.

En date du 4 avril, la municipalité de Saint-Ignat, considérant que ledit chemin de fer ne peut qu'accroître la richesse agricole de la commune, que le train avec une gare près de Buxerolles est d'une utilité incontestable pour le transport des denrées de toute nature formant la richesse de la commune de Saint-Ignat, qu'une autre station est prévue à Ennezat et qu'elle sera très utile pour les habitants des villages de Champeyroux et Surat, donne son accord sans réserve pour ce projet et que celui-ci présente même un caractère d'urgence.

Buxerolles a failli avoir sa gare et ses lignes de chemin de fer

Malheureusement un nouveau projet est dressé en remplaocement du projet que nous connaissons ; la construction d'une ligne Gerzat Maringues, avec une station à Joze et non plus à Buxerolles, est à l'étude. Ce nouveau tracé est beaucoup moins intéressant pour la commune de Saint-Ignat puisque la station la plus rapprochée serait Joze ou Entraigues.

Dans sa délibération du 12 mai 1889 le Conseil Municipal demande que la station d'Entraigues soit rapprochée le plus possible de cette localité, soit située au lieu-dit "La Croix de Fer" et que la gare de Maringues soit construite au champ "Jolivet", ce qui éviterait aux habitants de la commune de Saint-Ignat la montée de la côte d'Andoux. Mais dans cette même délibération le Conseil Municipal à l'unanimité émet le vœu que soit conservé le premier projet du chemin de fer Volvic Maringues passant dans la commune à Buxerolles qui serait d'une grande utilité pour Saint-Ignat, par le transport de la pierre de Volvic pour la construction de bâtiments, l'empierrement et l'entretien des chemins du marais qui deviennent impraticables l'hiver. Ce train serait aussi très utile pour le transport des denrées produites dans cette région très fertile de la Limagne et surtout pour les voyageurs se rendant à Riom le samedi et à Maringues le lundi.

Le train ne passera pas à Buxerolles

C'est définitif, le tracé de la ligne Gerzat Maringues est adopté, malheureusement pour la commune de Saint-Ignat.

Le 9 août 1892 un projet de chemin de fer reliant Volvic à la ligne Gerzat Maringues à Saint-Beauzire est mis à l'étude, il desservirait Riom et Ménétrol.

Les municipalités des communes de : Ennezat, Clerlande, Les Martres sur Morge, Saint-Ignat, proposent que ce tracé, desservant uniquement Ménétrol qui est à proximité de Riom, passe par Ennezat donnant ainsi satisfaction à ces quatre communes, assurant normalementd un trafic suffisant pour le service voyageurs et marchandises, mais encore améliorant dans une large mesure la perte d'intérêt subie par l'annulation de la ligne Volvic Maringues. Ces communes demandent également que cette ligne par Ennezat garde une prolongation sur Randon qui était prévue aux bifurcations de Buxerolles dans la commune de Saint-Ignat et qui intéresse une nombreuse population.

Tous ces projets vont tomber à l'eau puisque seule la ligne de chemin de fer Gerzat Maringues sera construite avec les gares de Saint-Beauzire, Chappes, Entraignes, Joze et Maringues.

Buxerolles n'aura pas à regretter sa ligne de chemin de fer avec sa gare de triage, à ce jour elle aurait certainement subi le même sort que la ligne Gerzat Maringues.

***

Le four de Buxerolles définitivement fermé

Le four banal de Buxerolles affermé pour les trois années 1895, 1896 et 1897 au Sieur Morin Giraud suivant procès verbal d'adjudication du 18 novembre 1894, a été abandonné par ce dernier à la fin de l'année 1896 et que depuis cette époque il reste fermé.

Les habitants de Buxerolles ne se servent plus dudit four et qu'ils ne s'en soucient guère et que le Sieur Morin est dans l'impossibilité de pouvoir payer à la commune la somme de six francs pour la ferme de 1897 annule l'adjudication du 18 novembre 1894 au Sieur Morin et décide de ne pas exiger la ferme de 1897.

En 1987, dans le four de Buxerolles, si on ne cuit plus le pain régulièrement, on le chauffe encore au moins une fois par an, où tous les habitants du village se retrouvent pour le repas annuel préparé et cuit dans le four banal.

Une route de Saint André le Coq à Joze par Buxerolles

Dans notre précédent bulletin nous avions mentionné qu'il y a deux ou trois siècles, le chemin Riom-Maringues, la première route transversale de la Limagne, traversait les terrains de la section de Villeneuve l'Abbé. Comme on peut le voir sur la carte de Cassini publiée l'an dernier cette voie passait également à Buxerolles, traversait la Morge et rejoignait Maringues par la Côte Rouge.

Cette voie était depuis longtemps passée dans les oubliettes, mais le 26 avril 1895 un projet de construction d'un autre chemin d'intérêt commun qui porterait le N° 17 bis est étudié pour relier Saint-André le Coq à Joze par les Girardes, Buxerolles et Saint-Laure, il serait classé dans le réseau subventionné par le département, l'achat des terrains nécessaires à la construction sera à la charge entière de la commune ; c'est ainsi que le 6 février 1896 le Conseil Municipal approuve le plan parcellaire et l'état estimatif des terrains à acquérir.

Une somme de 746,45 Francs sera nécessaire pour l'achat de ces terrains à raison de 1 Franc le m². La vente sera passée le 9 mai 1897. M. Seguin François Mathieu refuse cette offre et demande la somme de 297,50 Francs pour une superficie de 20 centiaires dans la traversée de Buxerolles, ce qui est accepté par le Conseil Municipal.

Le 16 mai 1899 le Conseil Municipal de Saint-Ignat vote encore 700 Francs pour finir de régler avec les intérêts, les acquisitions des terrains pour l'assiette du chemin et du pont de Buxerolles.

Le Maire sera dispensé de remplir les formalités de la purge d'hypothèque sur les terrains acquis attendu qu'aucun de ces ventes n'excède la somme de 500 Francs.

Les habitants de Buxerolles attendaient avec impatience ce moment où ils pourraient franchir convenablement la Morge avec n'importe quel attelage ou moyen de locomotion grâce à un pont en dur.

Il existait, certes, de vieux ponts de bois qui se succédaient depuis bien des décennies, mais il n'était pas prudent de les emprunter avec une charge.

Les ponts de Buxerolles

Les piétons par contre étaient favorisés, car une passerelle métallique construite dans le milieu du XIX^{e} siècle qui mesurait 18 m de long et 1,10 m de large, enjambait la Morge, il s'agissait déjà d'une œuvre d'art car les 2 armatures qui la soutenaient mesuraient 1 m de hauteur et 0,12 m d'épaisseur, et comptaient déjà 3.146 rivets.

Un pont va enfin être construit livrant passage au chemin d'intérêt commun N° 17 E reliant Buxerolles à Saint-Laure.

Ce pont métallique, construit en 1890 à l'image de la passerelle, est construit par les Ets Michalon Pailleret de St-Etienne et mesure 27 m de long et 3,75 m de large avec 2 armatures soutenant l'ouvrage de 2,20 m de haut et 0,35 m d'épaisseur.

Ce pont d'une construction très moderne comme il s'en est construit sur beaucoup de rivières très importantes comme l'Allier.

Si cet ouvrage était des mieux adapté pour la circulation en 1900, sa largeur ne permettait plus à notre fin du XX^{e} siècle le passage des camions et matériels employés actuellement au service de l'agriculture.

Les ponts connus de Buxerolles.

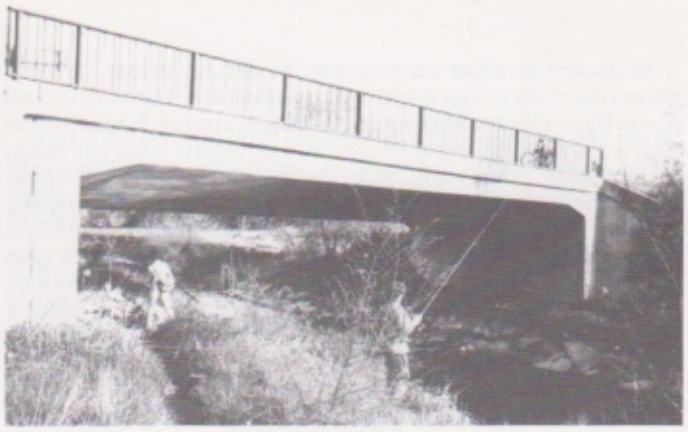

***

Les services d'incendie à Buxerolles

Le village de Buxerolles comme les autres hameaux de la commune avait ses sapeurs pompiers membres de la Compagnie de Saint-Ignat, mais ne disposait pas de pompe à incendie.

Le 3 mai 1914 une pétition des habitants de Buxerolles sollicite qu'une des pompes à incendie soit déposée à demeure dans ce hameau afin qu'elle soit sur les lieux pour porter les premiers secours en cas de sinistre.

Les habitants du village de Buxerolles s'engagent à loger ladite pompe à leurs frais et reconnaissent parfaitement que ce dépôt n'est pas un droit acquis, ils s'engagent à remettre cette pompe au chef lieu de la commune dès que le Conseil Municipal le jugera à propos ; la commune de Saint-Ignat votera quand même une somme de 300 Francs qui devra suffire pour le local et la réfection du lavoir de Buxerolles.

Cette pompe à incendie ne sera jamais rendue au chef lieu de la commune, car aussi étrange que cela puisse paraître, elle a été détruite par un incendie

Le courrier à Buxerolles

Le 6 août 1905, une boîte aux lettres est demandée à Buxerolles, mais les habitants de ce village prendront les frais de création de cette boîte, satisfaction leur est donnée.

La tournée du facteur en 1905 comprenait les villages de Champeyroux, Surat, Saint-Ignat, Villeneuve l'Abbé, Buxerolles, Tyrande, la Côte Rouge, les Girardes : ce facteur effectuait tous les jours cette tournée à pied, dimanches et fêtes compris.

Le 10 décembre 1911 la levée de la boîte aux lettres de Buxerolles sera supprimée les dimanches et jours fériés, mais la distribution du courrier sera toujours assurée.

Le 24 février 1963, le service des P.T.T. procède à l'installation d'une boîte aux lettres plus moderne dans le village, il est demandé à MM. Liebaut et Douarre, Conseillers Municipaux, de chercher un emplacement convenable et facile d'accès aux usagers.

Les sapeurs pompiers en manœuvre à Buxerolles.

Suppression d'un point noir à Buxerolles

D'importants travaux ont eu lieu ces dernières années à la sortie de Buxerolles sur la route départementale N° 327 vers Saint-Laure (ancien C.D. 17 E).

La suppression doe plusieurs virages successifs et le pont sur la Morge reconstruit permettent une circulation à double sens,

Le nouveau pont d'une longueur de 19 m donne une sortie de Buxerolles sur la route départementale N° 327 vers Saint-Laure (ancien C.D. 17 E).

Voici enfin terminé le C.D. 327 à Buxerolles avec un très beau pont et une route bien asphaltée qui relie ce village à Joze par Saint-Laure.

Espérons qu'un jour cette route reliera Buxerolles à Saint-André le Coq, comme prévu sur le projet initial.

Voirie

Le 25 septembre 1949 la municipalité de Saint-Ignat décice de répartir le budget du service vicinal entre les hameaux de la commune à charge pour chacun d'eaux de disposer à sa guise de la somme qui lui sera attribuée.

Le bourg de Saint-Ignat a perçu 140.000 Francs, le hameau de Villeneuve l'Abbé 30.000 Francs, le hameau de Champeyroux 60.000 Francs, le hameau de Tyrande 40.000 Francs et Buxerolles a reçu la somme de 30.000 Francs.

Ce mode de répartition sera effectué pour d'autres exercices, c'est ainsi qu'en 1952 Buxerolles recevra 300.000 Francs.

Une source séculaire à Buxerolles

Il y a plusieurs siècles les habitants du village connaissaient cette source et y puisaient l'eau nécessaire à leur besoin.

Cette eau d'une grande pureté pourrait un jour alimenter le village en eau potable, mais pour l'instant on se contenterait de capter cette source pour alimenter un lavoir qui fut construit non loin de là.

Pendant des décennies on a pu entendre le bruit des battoirs sur le linge tout au long de la journée.

C'est le 13 janvier 1929 que les conseillers de Buxerolles, après l'échec d'une ligne de chemin de fer, d'une gare de triage, de l'électricité, vu les nombreuses demandes interviennent auprès de la municipalité pour un approvisionnement en eau potable de tout le village.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de soumettre au Génie Rural ce projet d'adduction d'eau qui vient de lui être signalé.

Bien que plusieurs projets différents furent mis à l'étude, bien que la commune se soit engagée à voter les dépenses nécessaires pour l'exécution du projet, Buxerolles attendra les autres villages de la commune et 1940 pour disposer de l'eau potable au robinet.

Le captage et la source ont été coupés au cours des travaux de terrassement pour la construction du réseau d'assainissement, il ne reste que très peu du lavoir et sa source, comme le montre notre photo.

Le 7 juilelt 1912 la municipalité fera assurer la réfection totale de la prise d'eau et du lavoir de Buxerolles.

Le château d'eau de Buxerolles qui a distribué l'eau potable aux habitants depuis 1942. Il a été dynamité le 5 mai 1984 après 42 années de bons et loyaux services.

Les télécommunications à Buxerolles

Le 5 septembre 1945, le Directeur Départemental des P.T.T. fait savoir à la municipalité de Saint-Ignat que dorénavant le village de Buxerolles sera rattaché à l'agence postale de Saint-Laure et que cette mesure est prise pour faciliter la distribution des correspondances dans ce village, le courrier pouvant arriver avec plusieurs heures d'avance sur l'horaire habituel ; cette mesure sera également très avantageuse pour le villagede Villeneuve l'Abbé qui est actuellement le dernier desservi.

Les habitants de Buxerolles devront donc à ce jour libeller leur adresse ainsi : Buxerolles par Saint-Laure.

Cette décision des P.T.T. ne durera que 9 ans, à nouveau 1954 verra Buxerolles desservi par le facteur de Saint-Ignat et redeviendra par Ennezat.

Actuellement comme toute la commune, Buxerolles est desservi en CIDEX (courrier individuel distribution express) code postal 63720 Ennezat.

Le 7 mai 1955, il est demandé à l'administration des Postes et Télécommunications la création d'une cabine téléphonique à Buxerolles : les Conseillers Municipaux de ce village sont invités à demander l'appui de personnalités politiques importantes de leur choix.

Malheureusement encore ce village ne verra jamais la réalisation de ce projet.

C'est en 1972, le 16 novembre que les habitants de Buxerolles comme tous ceux de la commune de Saint-Ignat seront desservis en CIDEX (courrier individuel, distribution express).

Vente de peupliers

Monsieur Vallé, Conseiller Municipal, ayant fait faire préventivement l'estimation de 23 peupliers sur pied pour une somme approximative de 100.000 Francs, le Conseil Municipal dans sa séance du 11 mars 1951 décide qu'il sera procédé à la vente par adjudication de ces 23 peupliers sis section de Buxerolles, le long de la Morge, après que des affiches soient posées et qu'un coup de tambour soit donné.

Ces peupliers numérotés de 1 à 23 ont été achetés par M. Lagoutte, négociant à Maringues, pour 4.500, 3.800, 2.000, 1.200, 7.500, 4.400, 4.800, 5.500, 4.500, 6.200, 5.800, 3.500, 2.100, 1.300, 2.700, 5.000, 5.000, 5.800, 7.100, 7.200, 4.500, 4.200 Francs.

La guerre 1914 - 1918

Peu ou pas de travaux à Buxerolles et dans toute la commune tout le temps de la guerre.

Le budget sera complètement épuisé par les nombreuses familles nécessiteuses dont certains membres sont mobilisés et des familles privées de leur soutien qui sont sans ressource.

Le Conseil Municipal a beaucoup de travail pour départager ceux qui sont réellement dans le besoin car les demandes d'allocations de secours affluent tous les jours.

Les allocations militaires et l'assistance médicale gratuite ne permettent même pas l'entretien des chemins.

Nous ne nommerons ici aucun des bénéficiaires afin de ne choquer personne.

Bureau de bienfaisance

Le 5 juillet 1914 le Sous-Préfet fait connaître à la municipalité la liste des dames visiteuses qui auront pour mission de répartir les secours aux femmes en couche, qu'il vient de mettre en place.

Pour Buxerolles le Sous-Préfet a nommé Mme Buchille Anaïs Seguin.

Le 5 décembre 1915, pour pallier aux travaux agricoles qui prennent d'énormes retards, la municipalité demande que soit attribué à la commune cinquante prisonniers de guerre pour un main d'œuvre suffisante pour l'agriculture de la commune, ils pourront être employés en période creuse aux travaux d'assainissement du marais, toujours repoussés faute de personnel.

Ces prisonniers seraient hébergés à l'ancien couvent de Saint-Ignat.

Les tarifs seraient de 1,60 Franc par jour si l'employeur fournit la nourriture toute la journée (le café le matin, un repas à midi et un le soir avant de rentrer au cantonnement)

ou 2,25 Francs par jour si l'autorité militaire nourrit le prisonnier (le repas du soir devant être pris après l'heure habituelle de cessation du travail afin que la journée ne soit pas diminuée du temps consacré au repas).

La commune aura de gros problèmes à conserver ces prisonniers de guerre ; c'est ainsi que le 8 octobre 1916 le Maire envoie au Préfet la délibération suivante :

"Considérant que la main d'œuvre manque dans notre commune, considérant que par suite de mauvais temps les battages vont se prolonger longtemps encore et cela au détriment de tous les travaux d'automne ; considérant que la récolte des pommes de terre et de betteraves, récolte la plus importante dans notre commune après le blé, ne peut se repousser sans être fortement compromise surtout dans les terres humides et ne peut se faire qu'avec une main d'œuvre assez nombreuse ; considérant enfin que le cantonnement des P.G. a nécessité de grands frais pour la commune ;

Prie instamment Monsieur le Préfet de vouloir bien user de sa haute influence auprès de l'autorité militaire pour que notre commune puisse garder l'équipe des Prisonniers de Guerre avec tout le contingent qui nous a été accordé."

La municipalité obtenait gain de cause puisque les prisonniers ne quitteront notre commune que fin janvier 1919.

La grande guerre 1914-1918 fut une terrible épreuve, comme tous les hameaux de notre commune Buxerolles payait un lourd tribut de ces quatre années d'enfer que vécurent sept enfants de ce village qui ne reverront jamais leur famille.

A travers les récits des survivants, aux réunions, aux batteuses il y a quelques décennies, s'élaborait le geste héroïque de ces quatre ans de tourmente d'âmes paysannes, un demi siècle durant qui a puisé les thèmes de sa méditation.

Inscrivons pieusement les noms des soldats de Buxerolles tombés au champ d'honneur :

PORTIER François, 34 ans, mort au champ d'honneur le 1er septembre 1914
SEGUIN Victorin, 22 ans, le 26 septembre 1915
FUGIER Jean-Baptiste, 29 ans, le 12 juillet 1916
BARTHELEMY Jean-Baptiste, 33 ans, le 8 août 1916
SEGUIN Pierre, 23 ans, le 26 septembre 1917
BARTHELEMY Jules, 40 ans, le 5 avril 1918
SARDIER Marius, 22 ans, le 3 août 1918

A cette liste, hélas beaucoup trop longue, s'ajoute le nom de REDON Louis, 43 ans, mort pour la France le 29 mars 1940.

Je crois qu'en lisant cette liste nous devons avoir une pensée pour tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que vive la France.

Limitation de vitesse et travaux à Buxerolles

Par arrêté du 12 juin 1955 la municipalité décide de limiter, dans l'agglomération de Buxerolles, la vitesse à 40 km à l'heure sur le chemin départemental N° 17 E.

L'année 1965 verra effectuer de gros travaux de voirie dans le village, suivant les normes retenues par M. Goyon, ingénieur T.P.E. à Randan ; le 10 avril de cette même année la maison du peuple est dotée de l'éclairage électrique après branchement de l'E. de F.

Deux ans plus tard le 23 septembre 1967, le Maire expose à l'assemblée du Conseil Municipal qu'il est urgent d'assainir la localité de Buxerolles ; un devis de MM. Fournier et Riffaud chiffrera cette dépense à 462.000 Francs ; ces travaux seront achevés le 12 septembre 1968.

A ces importants travaux d'assainissement feront suite la pose de canalisations des eaux pluviales ainsi que la construction de bordures de trotoirs, pour un coût totla de 2.316,95 Francs.

Actuellement des commerçants passent chaque semaine pour la vente à domicile à Buxerolles, même en temps de neige, comme le montre notre photo.

Vente des excédents de chemins

Malgré la surimposition votée par le Conseil Municipal et les ressources de toutes natures dont peut et pourra disposer plus tard la commune, celles-ci ne peuvent plus suffire aux dépenses. Deux constructions étant projetées : le cimetière et la mairie école, il manque encore une somme de 10.000 Francs environ.

Par conséquent, le Conseil Municipal en date du 17 juin 1877 décide de vendre les excédents de largeur des chemins.

En effet il existe dans la commune des chemins extraordinairement larges qui sont pour la plupart usurpés par le propriétaire riverain. La vente de ces excédents aura le triple avantage d'agrandir les propriétés des riverains qui en paieront les impositions, de rendre productif ces terrains incultes et enfin de fournir à la commune les ressources dont elle a un pressant besoin. Il faut reconnaître que l'administration ne saurait s'y opposer attendu que les différents chemins de la commune sont dans un assez bon état.

Il sera donc vendu des excédents de chemins jusqu'à concurrence de la somme nécessaire, pour compléter les dépenses reconnues indispensables.

Les excédents de largeur de chemin seront vendus sur le chemin N° 30 de Saint-Ignat à Surat et de Saint-Ignat à Villeneuve, sur le chemin N° 15 ; le chemin de Buxerolles à Tyrande N° 18 ; le chemin de Buxerolles à la Côte Rouge N° 52 ; le chemin de las Britas N° 11 entre le chemin N° 17 de Maringues et le chemin N° 1

Tous ces terrains seront vendus 50 centimes le mètre pour une somme totale de 10.146,60 Francs.

Cette somme n'étant pas suffisante le Conseil Municipal décide de vendre aussi les excédents du chemin N° 5 de Champeyroux à Entraigues permettant ainsi de réunir les sommes nécessaires.

La situation de ces chemins vicinaux nécessite de grosses réparations d'entretien et les ressources de la commune étant à nouveau épuisées, le 9 juin 1878, le Conseil Municipal vote la prestation en matière rachetable en argent pour la réparation des chemins : cette imposition est autorisée par les articles 29 et 4 de la loi précitée.

Il est dressé un rôle de prestation ; la cotisation sera de trois journées de travail pour chaque chef de famille et par chacun des individus mâles valides attachés à sa maison, âgés de 18 ans au moins et 60 ans au plus.

La cotisation sera la même pour chaque bête de somme ou de trait, pour chaque cheval de selle, d'attelage ou de luxe, pour chaque charrette servant à l'exploitation de la propriété et ceci pour chaque chemin à réparer.

Nombre de journées affectées à chaque chemin

N° des chemins	Hommes	Chevaux	Bât	Attelés	Bœufs	Vaches	Valeur en argent
10	424	424	424	46	5	684	1.842,30
17	283	283	283	31	3	456	1.228,20
5	50			6	2	80	220
30	140			20	3	216	610
15	50			15		125	360
24	80			10	2	120	339
18	72			3		111	285
10	15					20	52
51	9					16	38
1	30					60	135
35	20					45	98
20	36			3	2	55	153
17	38			6		66	177
4	39					67	158

***

Une donation du 1er Juillet 1985

Une donation reçue par Me Servoingt, notaire à Maringues, de Dame Jeanne Robillon, veuve en unique noce, sans enfants ni ascendant de Gilbert Seguin, sans profession spéciale, demeurant à Buxerolles commune de Saint-Ignat, a légué à la fabrique de la paroisse de Saint-Ignat la somme de 3.000 Francs payable par ses héritiers, quittes et francs de toute dote, charge et droit de mutation payable six mois après son décès sans aucun intérêt jusqu'à cette époque seulement. On la chargea par ladite fabrique d'employer cette somme qu'elle vient de léguer en achat de rentes sur l'état français à 3 % et d'employer les arrérages et intérêts à faire dire chaque année et à perpétuité 20 offices ou 20 messes chantées à l'église de Saint-Ignat en sa mémoire et aussi en celle de la défunte Anne Seguin sa fille, et défunt Gilbert Seguin son mair, et ce à tour de rôle.

Cette charge commencera dans l'année qui suivra son décès.

Après les autorisations exigées par la loi, cette somme sera convertie en rentes sur l'état à 3 % afin d'être employée aux destinations prescrites par la dame Jeanne Robillon dans son testament précité.

Réquisition du 15 juin 1879

Dans notre dernier bulletin nous vous avions précisé les propriétaires de Villeneuve qui devraient fournir le cas échéant l'hébergement du 13e corps d'armée.

Voici ce que devraient fournir les habitants de Buxerolles et de la Côte Rouge, conformément à l'article 26 du décret du 2 août 1877 : 3 lits pour officiers, 20 lits pour la troupe, 10 places pour chevaux et voitures, 350 hommes en cantonnement.

	Chambres officiers	Lits officiers	Lits troupe	Place chevaux	Place voitures	Canton-nement
Barthelemy Sabattier						8
Audebert Joseph Seguin			1	1	1	8
Barthelemy Domon						8
Boyer Bonnet						5
Bregeon Claudine					1	10
Cassan Peyrin	3	3		2	2	8
Cibert Goton Guillaume			1			15
Cibert Goton Seguin			1			8
Citerne Pierre Vigot			1	1		8
Chevaldonnat Mathias			1	1		10
Dargon Blaise						8
Gannat Giraud			1			6
Giraud Joseph			1			8
Grenet Léon			1			8
Laurat Jean			1			12
Mathieu Seguin				1	2	8
Monier Méchin				1	2	8
Monier Busson			1	1		
Monier Pierre			1			12
Montagnon Michel			1	2	1	10
Ossaye Dargon				1		5
Portier Seguin				1		15
Robin Rougier						6
Robillon Seguin				1		8
Bregeon Antoine			1	1		10
Roux Claude						8
Seguin Choty			1		1	10
Seguin Seguin Etienne			1			10
Seguin Antoine						5
Seguin Pierre Grenet						5
Seguin Pierre Roy						12
Seguin Jean Balle						8
Seguin Jean Fonfraid						8
Seguin Thave			1	1		12
Seguin François			1	2		10
Seguin Antoine Dargon			1	1		8
Seguin Mathias Seguin						6
Seguin Jean Faucheux						12
Seguin Pierre Royat			1	1		10
Thomas Gilbert			1	1	1	8
Thomas Martin						2
Seguin Pierre Roy						6
Le village de la Côte Rouge devra prendre 80 hommes						
Duclos Antoine Brugière						6
Bargoin Pierre						5
Bargoin François						5
Intier François						4
Marchadier François Seguin						12
Marchadier Michel Brugière						12
Marchadier Busset						6
Riffaud Seguin						4
Robillon François Marchadier						12
Rambaud Pierre						6
Robin Jean Laurat						4
Seguin François Seguin						4

La Côte Rouge

On dénombre en France de nombreux départements, communes, hameaux et lieux qui ont pour nom COTE, mais celui-ci est toujours complété par un déterminatif épithète, qualificatif évitant les confusions.

Ces lieux-dits qui portent ce nom sont généralement construits près d'un coteau, d'une pente ou au pied d'une côte ; ce qui est le cas pour la Côte Rouge.

Côte Rouge vient du latin (Costa) et de la couleur de la terre de cette côte.

Nous avons tous remarqué la couleur tirant sur le rouge du gravier et sable extraits près de ce village.

La Côte Rouge s'étend sur trois communes : Maringues, Saint-Ignat, Saint-Laure ; deux cantons : Ennezat et Maringues ; deux arrondissements : Riom et Thiers ; mais est entièrement desservie en courrier par le code postal 63350 Maringues.

La partie de ce hameau dans la commune de Saint-Ignat compte 13 habitants (résultat du dernier recensement transmis par l'I.N.S.E.E.), 6 résidences principales et 3 résidences secondaires. Son altitude oscille de 298 m à 303 m.

La Côte Rouge, au début du siècle, comptait un café comme beaucoup d'autres villages et célébrait sa fête patronale avec réjouissances, attractions et tirs au cou de l'oie.

Sa chapelle, dont l'origine n'est pas connue exactement, a été détruite au début du siècle. Une grande bataille pendant les guerres de religion ayant eu lieu à la Côte Rouge, on suppose que cette chapelle a été construite en reconnaissance, pour la victoire remportée par les ligueurs.

Certains prétendent que le nom de la Côte Rouge viendrait de cette grande bataille.

De toute façon beaucoup d'habitants de la localité surnomment toujours ce lieu "à la chapelle".

La commune de Saint-Ignat possède non loin de l'endroit où s'élevait cet édifice une carrière de sable et gravier.

De nombreux ossements, découverts au cours des travaux de terrassements à la fin du sièce dernier et au début de ce siècle, témoignent d'un passé ignoré encore de nos jours (bataille, cimetière, épidémies, etc.), peut-être ne le saura-t-on jamais.

C'est le 6 avril 1893 que le Conseil Muncipal de Saint-Ignat contractait une promesse de vente avec M. André, Adhémur Pellissier de Féligonde, d'une parcelle de terre d'une contenance de 35 ares 25 centiares évaluée à 1.536 Francs destinée

Un exercice des sapeurs pompiers à la Côte Rouge.

à l'exploitation d'une carrière de gravier et sable pour l'entretien des chemins communaux.

Le 1er avril 1894 M. Gerzat, Maire, signait la vente.

Pour cette acquisition la municipalité votait un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations remboursable en dix années.

Pour le remboursement de cet emprunt le Consul vote une imposition extraordinaire de un centime quatre centièmes au principal des quatre contributions directes, pour une durée de dix ans, qui prendra effet le 1er janvier 1895.

De nos jours la commune possède toujours cette carrière mais celle-ci est comblée.

Les habitants de la Côte Rouge (commune de Saint-Ignat), dans une pétition envoyée au Préfet, Commissaire de la République du département, sollicitent leur rattachement à la commune de Maringues.

Après de nombreuses enquêtes par les différents services administratifs du département du Puy-de-Dôme, par arrêté du 15 décembre 1986, M. le Préfet, Commissaire de la République, prescrit des élections en mairie de Saint-Ignat les 4 et 11 janvier 1987, afin que les électeurs du hameau de la Côte Rouge élisent une commission syndicale de trois membres.

L'entrée de la Côte Rouge.

Plan de la Côte Rouge

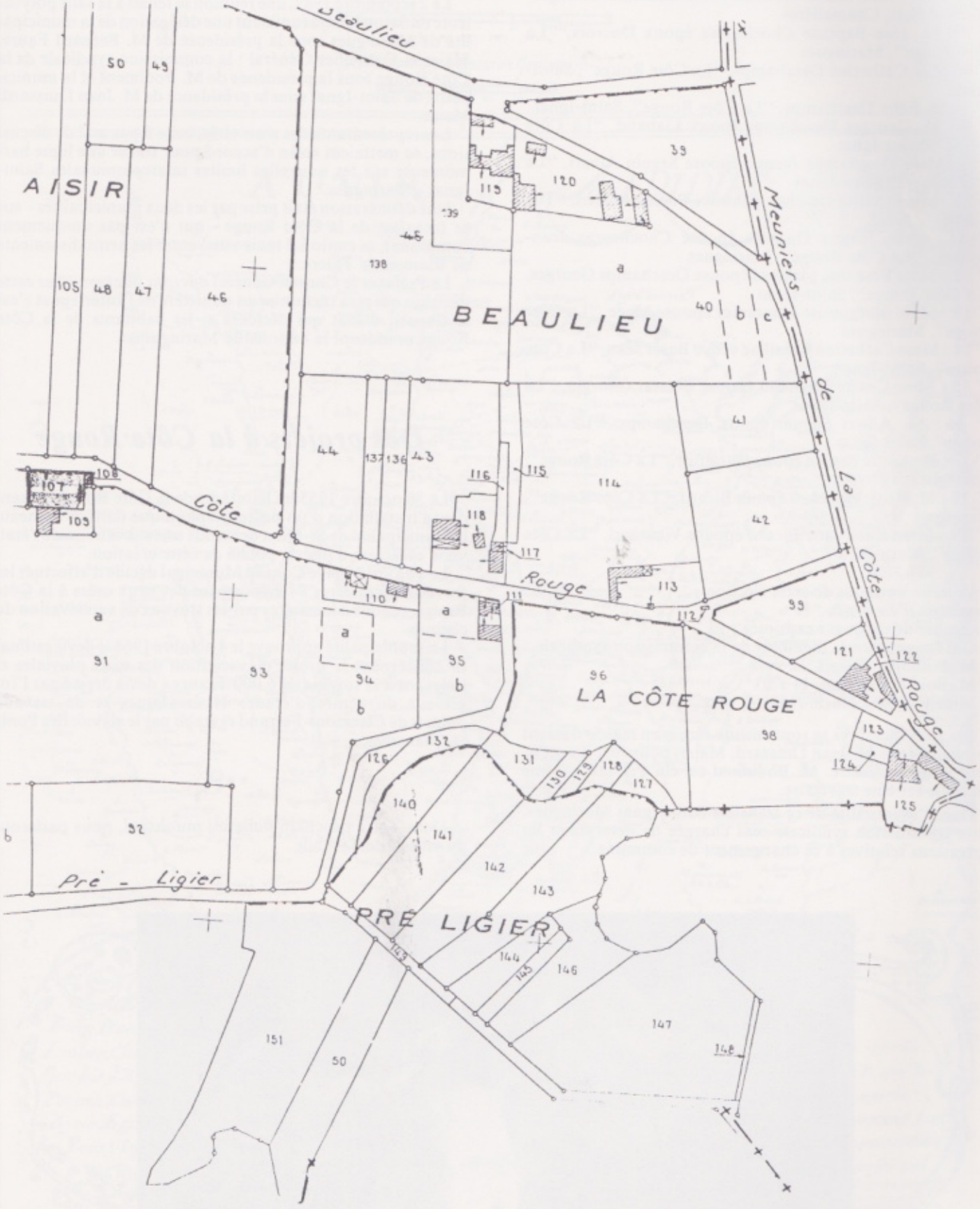

Les électeurs propriétaires à la Côte Rouge convoqués au bureau de vote étaient :

N° 1 : Mme Belligat veuve Faure Alfred, "Les Vaures", Maringues
N° 2 : M. Roger Bodiment époux Margerit, 71 route de Strasbourg, Caluire et Cuire.
N° 3 : M. Georges Boissat époux Raynaud, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 4 : Mme Anne-Marie Chazelle veuve Gramain, 16 B avenue Paul Bert, Chamalières
N° 5 : M. Jean-Baptiste Chocheyras époux Ducroix, "La Côte Rouge", Maringues
N° 6 : Mlle Catherine Deschamps, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 7 : M. Félix Deschamps, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 8 : M. Georges Deschamps époux Liabaud, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 9 : Mme Deschamps Jeanne épouse Seguin Albert, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 10 : Mme Odette Deschamps veuve Penide Lucien, "Tissonières", Joze
N° 11 : Mme Jeanne Ducroix épouse Chocheyras Jean-Baptiste, "La Côte Rouge", Maringues
N° 12 : Mme Francine Liabaud épouse Deschamps Georges, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 13 : Mme Marguerite Marcadier épouse Mege, "La Côte Rouge", Maringues
N° 14 : Mme Catherine Rafaillac veuve Baret Jean, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 15 : Mme Odette Raynaud épouse Boissat Georges, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 16 : M. Albert Seguin époux Deschamps, "La Côte Rouge", Saint-Ignat
N° 17 : M. André Seguin époux Choffour, "La Côte Rouge", Maringues
N° 18 : M. René Viravaud époux Bicard, "La Côte Rouge", Maringues
N° 19 : Mme Christiane Bicard épouse Viravaud, "La Côte Rouge", Maringues.

Voici les résultats de cette élection :
- nombre d'électeurs : 19
- nombre de suffrages exprimés : 13.

Ont été proclamés membres de la commission syndicale :
M. Bodiment Roger, 12 voix
M. Boissat Georges, 11 voix
Mme Chazelle Marie-Anne, 7 voix.

Les trois membres se sont ensuite réunis en mairie dûment convoqués par M. Jean Duissard, Maire, pour élire un président et un secrétaire. M. Bodiment est élu Président, Mme Chazelle est élue secrétaire.

Dans l'éventualité de ce transfert Saint-Ignat Maringues, cette commission syndicale sera chargée de déterminer les opérations relatives à ce changement de commune.

Cette affaire de la Côte Rouge ne date pas d'hier. Sous la révolution à la fixation des limites cantonales, la commune de Saint-Ignat avait demandé son rattachement au canton de Maringues, mais ce dossier tomba dans l'oubli.

C'est le 11 juin 1986 que les habitants de la Côte Rouge font valoir les avantages qu'ils tireraient de leur transfert à la commune de Maringues, distants de 1,500 km environ au lieu de 4 ou 5 km de Saint-Ignat, au point de vue : administratif, magasins, marchés, écoles, etc.

Le 2 septembre 1987, une réunion se tenait à la salle polyvalente de Saint-Ignat réunissant une délégation de la municipalité de Maringues sous la présidence de M. Bernard Faure, Maire et Conseiller Général ; la commission syndicale de la Côte Rouge sous la présidence de M. Bodiment et la municipalité de Saint-Ignat sous la présidence de M. Jean Duissard, Maire.

Les représentants des trois cités, suite à pas mal de discussions, se mettaient enfin d'accord pour tracer une ligne harmonieuse sur les nouvelles limites intercommunales Saint-Ignat - Maringues.

Une délibération était prise par les deux municipalités - sur ce transfert de la Côte Rouge - qui n'est pas uniquement communal, ni cantonal mais aussi entre les arrondissements de Riom et de Thiers.

Le Préfet et le Conseil Général devront intervenir sur cette décision qui sera transmise au ministère de l'Intérieur et c'est le Conseil d'Etat qui décidera si les habitants de la Côte Rouge prendront la nationalité Maringuoise.

Des projets à la Côte Rouge

Le 30 octobre 1955 les habitants de la Côte Rouge demandent l'installation d'un poste téléphonique dans ce hameau, la municipalité de St-Ignat demande une subvention de l'état, vu le caractère d'intérêt public de cette création.

Le 18 avril 1964 le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux nécessaires à l'écoulement des eaux usées à la Côte Rouge, rendus nécessaires par les travaux de surélévation du chemin.

La municipalité approuve le 4 octobre 1968 le devis estimatif concernant le projet d'évacuation des eaux pluviales et s'élevant à la somme de 6.000 Francs ; devis dressé par l'Ingénieur du centre d'études Hydrauliques et de travaux publics de Clermont-Ferrand et établi par le service des Ponts et Chaussées.

***

Dans notre prochain bulletinj municipal, nous parlerons du village de Tyrande.

Les trois délégations au cours de la réunion du 2 septembre.

Carte des provinces d'Auvergne et des Combrailles datant du XVI[e] siècle

Cette carte a été établie pour le contrôle des gabelles de France et comprend les villes, bourgs et paroisses ainsi que les rivières et passages où pourraient être installés des vérifications, la surveillance, le contrôle des marchandises imposables. Inversés sur nos cartes actuelles, le sud est en haut, le nord au bas de la carte, l'est à gauche, l'ouest à droite.

La France a 1000 ans cette année

La France, on le sait, a fêté cette année son premier millénaire. Après Hugues Capet, une quarantaine de rois contribuèrent à construire ce territoire qui ne sera jamais démembré.

Bien des envahisseurs l'avaient déjà occupé : tous au fil des siècles se fondirent dans l'ensemble naissant et lui façonnèrent son identité.

C'est le 3 juillet 987, Hugues, duc des Francs, est élu rex francorum, roi des Francs et sera considéré comme le père fondateur d'une nation : la France.

On se souvient que l'empire de Charlemagne avait été partagé par le traité de Verdun en 843.

Louis le Germanique recevait le pays situé à l'est du Rhin, Charles le Chauve ceux situés à l'ouest de l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône ; Lothaire pour sa part héritait du titre impérial et des terres entre les deux royaumes.

L'ensemble qui devenait la France était peuplé de cinq à six millions d'habitants.

Hugues Capet, de son vrai nom Hugo Rex, sera élu sans même avoir posé sa candidature par l'assemblée des seigneurs.

Hugues était âgé de 45 ans et on ne sait encore aujourd'hui que peu de choses sur sa vie, ce n'est que beaucoup plus tard qu'on lui donnera le surnom de Capet (ce mot viendrait de la cape que portait alors les abbés).

Hugues fut sacré à Noyon, ce qui était la grande originalité de l'autorité royale en France. Le roi était élu et devenait un personnage sacré.

Si la France a commencé par prendre sa physoniomie actuelle sous le roi Hugues, il fallut attendre 1539 pour que soit prise une décision capitale. Dans son ordonnance de Villers-Cotterêts, François 1er exigea que les contrats, les procédures, les juridictions etc. soient désormais rédigés en langue française et non autrement.

C'était un long effort qui visait tout aussi bien la pratique du latin par les intellectuels de l'époque, que la multitude des patois régionaux.

Mille ans se sont succédés entre le sacre de Hugues Capet et la Cinquième République. Il était normal qu'un tel anniversaire soit mentionné dans notre bulletin municipal et qu'après 1000 ans d'existence, nous vous parlions aujourd'hui du gouvernement de la France en 1987.

Le gouvernement de la République Française

François Mitterrand

Président de la République

Connaissez-vous votre Président de la République ?

François Mitterrand, Président de la République, est né le 26 octobre 1916 à Jarnace dans le département de la Charente.

Industriel, Président de la fédération des syndicats de fabricants de vinaigre, il a trois frères : Robert, Jacques, Philippe et quatre sœurs.

Marié en 1944 à Danielle Gouze.

Officier de la légion d'honneur, croix de guerre 1939-45, Rosette de la Résistance, fondateur du mouvement national des prisonniers, secrétaire général aux Prisonniers de Guerre, licencié es lettres, directeur du Courrier de la Nièvre, Avocat à Paris depuis 1954.

Membre du gouvernement Charles de Gaulle du 27 août 1944, député de la Nièvre en 1946, Ministre des Anciens Combattants 1947-48, Ministre de l'Intérieur 1954-55, Garde des Sceaux 1956-57 et Conseiller Général de Montsauche depuis 1949, Président du Conseil Général de la Nièvre depuis 1964, Maire de Château Chinon de 1959 à 1981, Sénateur de la Nièvre 1959-62, député de la Nièvre depuis 1962, candidat à la présidence de la République en 1965 et 1974, Président de la République élu le 10 mai 1981.

Son sport est le tennis, tennis de table et golf. Sa distraction : la marche à pied.

Il possède une résidence principale à Paris dans le 5^{e} qu'il a acquise grâce à un emprunt qu'il a contracté pour le financement de celle-ci.

Il possède : un appartement de 166 m^{2} dans un immeuble en copropriété, sept hectares de plantations de pins dans les Landes, un étang de un hectare trente ares à Planchez en Morvan.

Mme Mitterrand possède, en indivision avec ses frères et sœurs, une maison héritée de ses parents en 1971 à Cluny (S. et L.).

Le Président de la République est élu au suffrage universel pour sept ans, il est également Co-Prince de la Principauté d'Andorre, il reste traditionnellement et a le titre Ad honores de protonotaire de Saint-Jean de Latran, il est le protecteur de l'académie française.

M. Mitterrand est l'auteur de nombreux ouvrages dont il tire quelques revenus, les droits d'auteurs.

Tous les cadeaux qu'il a reçus depuis le début de son septennat sont exposés dans un musée à Château Chinon depuis 1986, que le Club de l'Amitié est allé visiter cette année.

Ses pouvoirs : il nomme certaines personnalités telles que le premier ministre, il préside certains organismes et accrédite les ambassadeurs, il signe certains textes, promulgue les lois dans les quinze jours suivant leur adoption, il signe les ordonnances et les décrets en conseil des ministres, il arbitre les pouvoirs publics, il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale, il peut décider un référendum, il a le droit de grâce, il peut dispenser en matière de mariage des empêchements dûs à la parenté et à l'alliance, il peut autoriser des mariages à titre posthume, il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords de la communauté et des traité.

Il est le chef des armées, il préside les conseils et comités supérieurs de la défense nationale.

Le Président de la République prend les mesures exigées par certaines circonstances après consultation du premier ministre, des présidents des assemblées, du conseil Constitutionnel, lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire sont menacés d'une manière grave et immédiate.

Pour être élu Président de la République, il faut être français, avoir au moins 23 ans, avoir la qualité d'électeur, avoir définitivement satisfait aux prescriptions légales concernant le service militaire, verser un cautionnement de 10.000 Francs qui sont remboursés aux candidats ayant obtenu 5 % au moins des suffrages exprimés - ceux-ci sont également remboursés des frais de campagne électorale pour une somme forfaitaire de 100.000 Francs. Au deuxième tour, seuls peuvent se représenter les deux candidats ayant recueilli au premier tour le plus grand nombre de suffrages, le cas échéant après retrait des candidats plus favorisés. Le deuxième tour a lieu 15 jours après le 1er tour.

Chaque candidature doit être présentée par 500 élus, membres du Parlement, des Conseillers Généraux, du Conseil de Paris, des assemblées territoriales, des territoires d'outre mer ou Maires d'au moins 30 départements.

Les prochaines élections présidentielles auront lieu au printemps 1988.

Le Conseil Général

L'assemblée du Conseil Général est composée d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département.

C'est 61 conseillers généraux sous la présidence de M. Arsène Boulay qui délibèrent sur les affaires départementales du Puy de Dôme.

C'est la loi du 2 octobre 1790 qui créait dans chaque département une assemblée élue par tous les citoyens versant une contribution au moins égale à dix journées de travail.

Le mandat des élus était de deux ans, ils se réunissaient pour la première fois salle du collège à Clermont (actuellement ancien lycée Blaise Pascal sous la bienveillante autorité de Mgr Perrier, évêque de Clermont-Fd, le 16 novembre 1791.

En 1800 cette assemblée devenait le Conseil Général du département.

La loi du 10 août 1871 étendait les pouvoirs des Conseillers Généraux. Pour la première fois ils étaient élus au suffrage universel direct et le Conseil Général était habilité à régler par délibérations les affaires du département ; les Conseillers Généraux élisent leur bureau ; cette année verra encore la création d'une commission départementale élue par le Conseil dans son sein qui se réunit chaque mois. Les Conseillers sont alors élus pour six ans.

Pendant la dernière guerre le Conseil Général sera remplacé par le Conseil Départemental, nommé par le ministre de l'intérieur.

En 1944 le Conseil Général est rétabli et le 23 septembre 1945 a lieu les élections cantonales.

Les Conseillers généraux sont élus par tous les électeurs de canton pour unedurée de six ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et renouvelable par moitié tous les trois ans.

Ils se réunissent au moins une fois par mois à l'initiative du Président.

Les Conseillers Généraux délibèrent et statuent sur toutes les affaires d'intérêt départemental. Le Conseil Général administre le personnel et les biens du département, entretient la voirie départementale (tous les chemins de la commune, nommés D suivis d'un numéro, ainsi que tous les ouvrages les jalonnant sont entretenus par le Conseil Général).

Il gère également les services départementaux (transport et répartition des crédits d'allocations scolaires, etc.), il apporte son soutien financier aux communes pour certains équipements, c'est ainsi que notre commune perçoit chaque année une subvention sur les travaux effectués ; il établit le programme de création d'infrastructures au sein de la commission départementale de l'équipement, principalement : routes, électricité, logement, transports, activités sportives ou culturelles (tous les ans des associations de notre commune se voient allouer une subvention du Conseil Général au titre de l'activité culturelle.

Pour se présenter comme candidat au Conseil Général, il faut être inscrit sur une liste électorale ou justifier que l'on devait y être inscrit avant l'élection, avoir au moins 21 ans, être domicilié dans le département ou y être inscrit au rôle des contributions directes au premier janvier de l'année de l'élection, ou avoir hérité dans le département d'une propriété foncière depuis le premier janvier de l'année de l'élection, mais la loi prévoit divers cas d'inéligibilité.

Les 61 Conseillers Généraux du Puy de Dôme sont répartis en six grandes commissions de dix membres chacunes :

- 1ère commission : Finances et Affaires intérieures
- 2e commission : Education, Culture, Sport
- 3e commission : Aménagement du Territoire, Tourisme et Affaires économiques
- 4e commission : Voirie et désenclavement
- 5e commission : Affaires sanitaires et sociales
- 6e commission : Aménagement rural et Agriculture.

Le bureau du Conseil Général est composé du Président et de huit Vice-Présidents et sept membres élus par l'assemblée. Il se réunit au moins une fois par mois et assure le suivi de l'activité du Conseil Général dans l'intervalle des séances plénières.

Les prochaines élections du Conseil Général dans le canton d'Ennezat auront lieu en octobre 1988.

Le Conseiller Général d'Ennezat est le Dr Raoul Reynaud, élu le 8 mars 1964.

Les Conseillers Généraux des cantons limitrophes de notre commune sont : M. Bernard Faure Conseiller Général de Maringues élu en mars 1982 et M. Jean Chaux Conseiller Général de Randan élu en septembre 1973.

Maringues
Bernard FAURE
Agriculteur
Maire
de Maringues

Ennezat
Raoul REYNAUD
Médecin
Conseiller
municipal
d'Ennezat

Randan
J.F. CHAUX
Menuisier
Maire de Mons

Le Conseil Régional

Le 10 mars 1986 les 1840 Conseillers Régionaux des 32 régions métropolitaines et des 4 départements d'outre mer ont été pour la première fois élus au suffrage universel direct pour toutes les régions qui n'existent que dans leurs limites actuelles depuis 1960.

L'élection des Conseillers Régionaux au suffrage universel a été prévue dans la loi de décentralisation de mars 1982 qui va faire de chaque région une collectivité territoriale de plein exercice.

Conçue comme une structure légère de coordination, ses trois grands domaines de compétences sont : la planification régionale et la formation (lycée, établissement d'éducation spéciale), formation continue et apprentissage.

Le mandat des Conseillers Régionaux est fixé à six ans.

Le mode d'élection a été le même que celui retenu pour les députés, il a eu lieu en mars 1986 au scrutin de liste à un tour, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque liste comporte autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir ; quant aux élections législatives, les listes comportent deux noms de plus que le nombre de sièges à pourvoir.

Pour établir le nombre de sièges dans chaque région la loi du 10 juillet 1985 a repris le principe ancien. Le nombre de Conseillers Régionaux est égal au double du nombre de parlementaires (députés et sénateurs) de la Région, toutefois ce total aboutissant à un nombre pair, on ajoute un siège supplémentaire pour éviter des situations de blocage, notamment lors de l'élection du Président du Conseil Régional.

L'Auvergne compte 47 Conseillers Régionaux dont 13 dans le département de l'Allier, 6 pour le Cantal, 8 pour la Haute Loire et 20 pour le département du Puy de Dôme.

Pour être candidat il faut avoir 21 ans révolus, être en règle avec les obligations du service national, être domicilié dans la région ou à défaut y être inscrit au rôle de l'une des contributions directes au 1er janvier de l'année de l'élection. Les cas d'inéligibilité sont les mêmes que pour les élections cantonales.

La propagande électorale est organisée comme pour les autres élections politiques : les listes ayant obtenu plus de 5 % sont remboursées du cautionnement et de leurs dépenses officielles de propagande.

En cas de remplacement de conseillers régionaux c'est le suivant de la liste qui se verra attribuer le siège vacant jusqu'aux prochaines élections.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux de la Région Auvergne du département du Puy de Dôme
(par ordre alphabétique)

Lucien CHAUDAGNE, membre de la commission exécutive du P.S.
René CHIROUX, Professeur de droit à l'université de Clermont-Fd
Robert COUVAUD, Maire de Beaumont
Michel DEBATISSE, Président de la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme
Elisabeth FOUILLADE, Maire adjoint de Clermont-Fd
Valéry GISCARD d'ESTAING, Député du Puy de Dôme
Claude LIEBERMANN, Conseiller Général de Riom
Jean MICHEL, Maire de Lapeyrouse
Gérard MIOCHE, Maire de Mazayes
Henri MODAT, Conseiller Municipal de Clermont-Fd
Jean NICOLAS, Maire adjoint de Clermont-Fd
Jean PAQUET, Président du Syndicat de la boulangerie
Pierre PLAT, Médecin chef, faculté, université Clermont-Fd
Maurice POURCHON, Député du Puy de Dôme (1)
Jean PONSONNAILLE, Professeur faculté de médecine de Clermont-Fd
Jacques PRIVAL, cadre E. de F.
Jean SENECTAIRE, Maire du Brugeron
Edmont VACANT, Maire de Mozac, Conseiller Général
Michèle VISSAC, Maire adjoint de Lempdes
Claude WOLFF, Maire de Chamalières, Conseiller Général

Président du Conseil Régional d'Auvergne :
Valéry GISCARD d'ESTAING

Dans notre prochain bulletin, la suite sur les institutions de la France, le gouvernement avec l'Assemblée Nationale, le Sénat, les Municipalités.

---

(1) Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que M. Maurice POURCHON quitterait son siège d'élu Régional du Puy-de-Dôme.
Ce serait M. Bernard FAURE, Conseiller Général et Maire de Maringues, qui lui succèderait au Conseil Régional.

1988 ! Année bissextile

Comme toutes les années bissextiles, 1988 comptera 366 jours, bizarrerie qui se reproduit tous les quatre ans pour permettre au calendrier de coïncider avec les phénomènes de l'astronomie. La terre fait le tour du soleil en 365,2422 jours. Comme il est impossible d'ajouter tous les ans 0,2422 jour au calendrier, il a été décidé de compter tous les quatre ans (0,2422 x 4) un jour de plus dans l'année. Ce calcul remonte à l'époque de Jules César.

Bissextile vient du latin sextus comme sixième jour avant les ides de mars, date choisie par les romains pour ajouter, tous les quatre ans, un jour à l'année ; ils avaient choisi le mois le plus court pour opérer cette manipulation. La tradition s'est perpétuée.

La lune tourne autour de la terre en vingt neuf jours et demi, déterminant la durée d'un mois "entre deux lunes" plus ou moins long pour tenir compte de ces demi journées. Les astronomes ont trouvé le moyen de recaler leur année bissextile pour tenir compte de cette donnée.

Ainsi une fois par siècle, sauf quand il est un multiple de 400 (comme 1600, 2000, 2400) l'année bissextile est supprimée. Elle l'a été en 1900.

Tout savoir sur ce 29 février

Il faut remonter à 4241 avant notre ère (date de naissance du premier calendrier connu).

Ce calendrier comptait 365 jours. L'année débutait le jour où le soleil se trouvait au même endroit que l'étoile Sirius dans le ciel.

Cela parce que les grands prêtres égyptiens l'avaient établi en se référant à la crue du Nil qui se manifestait exactement ce jour-là.

L'année de la confusion

Comme le calendrier égyptien fut le premier connu mais il faut plus ou moins recopié par la suite...

Les pharaons passèrent. Dans l'ombre de leur temple, les grands prêtres découvraient que les calculs de leurs prédécesseurs n'étaient pas exacts. Mais il a fallu près de 3400 ans pour que l'on s'aperçût que la terre n'était pas à l'heure du soleil.

Jules Cesar qui voulut s'en mêler fit comparaître un astronome égyptien qui lui expliqua qu'en réalité l'année se composait de 365 jours 1/4 et qu'il suffisait d'en faire une journée tous les quatre ans pour que les saisons suivent exactement le soleil. Un second sixième jour appelé sextilis fut ajouté au second mois de l'année, en 43 avant notre ère.

Cette révolution du temps bouleversa tellement les populations, barbares et Romains compris, que cette année-là fut baptisée "l'année de la confusion"... Elle donna lieu à des peurs, à des maléfices qui ne sont pas encore éteints.

Mais les intellectuels n'étaient pas au bout de leurs peines, car on s'aperçut que les calculs n'étaient pas exacts. Il manquait dans l'année 11 minutes 10 secondes et 4 10e.

Apparemment c'est infime, mais sur un siècle cela fait près de vingt-quatre heures.

Que faire ? Les savants s'affrontaient. Rien ne sortait de ces polémiques. C'est alors que le Pape Grégoire XII, fort de la puissance de l'église, décida autoritairement en 1582 que le 4 novembre serait le 15 et que tous les les quatre ans, l'année comporterait un jour supplémentaire.

Les années de siècles 1600 - 1700, etc. ne seraient bissextiles que si leur premier chiffre était divisible par quatre.

Le croiriez-vous ? Depuis 1582 ces petits calculs régissent encore notre temps où les machines à calculer sont reines.

Même les Révolutionnaires

Revenons à cette année folle. Entre le 4 et 15 novembre 1582, personne ne naquit, personne ne mourut.

Les fermages de la Saint Martin, le 11 novembre, comment furent-ils réglés ?

Les Anglais qui n'avaient pas suivi le calendrier Grégorien l'adoptèrent en 1752 et les Russes en 1917.

De ces complications provoquées par le 29e jour de février surgirent des légendes terrifiantes. Dans certaines contrées on parla du "Grand Bissextre", monstre à face humaine qui, la nuit du 29 février, sortait des marais pour tuer les passants.

Dans toutes les régions on affirma que des animaux horribles naissaient ce jour-là. Dans les pays de vignes, on assurait que le vin soutiré ce jour-là était irrémédiablement tourné.

Les sans-culottes de la Révolution pensèrent avoir découvert une meilleure solution. Leur année étant de 360 jours, ils firent l'appoint en ajoutant cinq jours de fêtes qui s'étaleraient sur six jours tous les quatre ans.

Les événements rétablirent très vite le calendrier grégorien. Mais les légendes subsistèrent et il en reste encore de nos jours.

A nous de noter ce qui va se passer ce 29 février 1988.

Bonheur ? Malheur ? Mais n'est-ce pas le lot le la vie, avec ou sans jour bissextile ?

Distinctions et remises de médailles

Dans notre précédent bulletin nous avions annoncé la récente nomination, au titre de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole, de M. Charles Choffour, exploitant agricole à Tyrande et M. Jean Darbeaud, exploitant agricole à Buxerolles.

M. Jean Duissard, Maire, et son Conseil Municipal organisaient une réception le 21 mars à la salle polyvalente de Saint-Ignat pour la remise officielle de l'insigne de Chevalier du Mérite Agricole aux deux récipiendaires, déjà titulaires de nombreuses distinctions du monde agricole.

Un foule nombreuse, parmi laquelle on notait la présence de : M. le Docteur Reynaud Conseiller Général d'Ennezat, M. Bernard Faure Conseiller Général de Maringues, M. Jean Duissard Maire, la municipalité de la commune au complet, les anciens Conseillers Municipaux avec lesquels Jean Darbeaud a cogéré la commune pendant 18 ans, M. René Seguin chef de corps entouré de toute la compagnie des Sapeurs Pompiers en tenue, M. Paul Livebardon ancien lieutenant de la compagnie, les anciens pompiers avec lesquels Charles Choffour a servi pendant 32 ans.

Il revenait à M. le Maire de retracer la brillante carrière des deux récipiendaires.

Charles CHOFFOUR

Né le 3 juin 1928, Charles Choffour, après avoir terminé ses études et suivi pendant deux ans des cours agricoles par correspondance, aidera ses parents au travail de la ferme. En 1944 il prendra la tête de l'exploitation agricole et ne quittera jamais cette terre qu'il aime tant, si ce n'est pour effectuer son service militaire en 1948-49.

Président des Mutuelles Agricoles de St-Ignat Surat, il est également le Président de la C.U.M.A. de Saint-Ignat.

Administrateur du Syndicat betteravier des Limagnes depuis 30 ans, il est aussi administrateur à la Sucrerie de Bourdon ; membre du Comité Directeur du Centre de Développement de la Limagne agricole.

Administrateur au service de remplacement d'agriculteurs du canton d'Ennezat et administrateur de la fédération départementale des C.U.M.A. où dans ces nombreuses fonctions il donne beaucoup de son temps au service de la collectivité.

Jean DARBEAUD

M. Jean Darbeaud est né le 4 avril 1924 à Riom et c'est à l'âge de six ans qu'il vient à Buxerolles, ce village qu'il ne quittera plus.

Dès sa sortie de l'école, il secondera sa famille dans les travaux de la ferme.

C'est en 1947 qu'il prend la direction de cette exploitation agricole.

Malgré son travail, il sera toujours disponible quand il s'agira de rendre service à ce milieu agricole.

Vice-Président de la C.U.M.A. de Saint-Ignat, ses compétences et sa serviabilité feront que pendant 24 ans il siègera comme administrateur et délégué communal et cantonal à la Mutualité Agricole.

En 1965 il est élu brillamment Conseiller Municipal et pendant trois mandats consécutifs il siègera à la mairie de Saint-Ignat.

Le Docteur Reynaud, Conseiller Général du Canton d'Ennezat, à son tour faisait l'éloge de Jean Darbeaud, rappelant les nombreuses fonctions de celui-ci. Il poursuivait en ces termes :

"Réussir c'est travailler, cependant vous ne vous êtes pas confiné dans votre travail professionnel, vous vous êtes intéressé aux autres en tant que délégué cantonal de la M.S.A. ; vous avez consacré une part de votre vie aux agriculteurs, contribuant ainsi à améliorer leur existence, aplanir leurs difficultés et à les intégrer davantage dans leur milieu géographique et social."

Il épinglait ensuite la croix de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole à Jean Darbeaud.

Charles CHOFFOUR

Jean DARBEAUD

Puis M. Bernard Faure, Conseiller Général du canton de Maringues, disait à son tour combien il était heureux de remettre les insignes de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole à Charles Choffour.

"Etant originaires de la commune de Saint-Ignat, dit-il, je peux dire que nos pères respectifs avaient beaucoup travaillé ensemble pour le bien de cette commune.

"Vous avez travaillé à cette terre de Tyrande que vous aimez tant, en rendant d'immenses services à ce monde agricole.

"Pendant 32 ans vous avez servi avec zèle et dévouement dans la compagnie des Sapeurs-Pompiers, et votre commune peut être fière d'avoir des hommes qui offrent tant d'abnégation et de bénévolat pour les autres."

Il remettait ensuite la Croix de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole à Charles Choffour, qui à son tour remerciait toutes les personnalités et personnes présentes à cette cérémonie.

De belles fleurs étaient remises à Mmes Choffour et Darbeaud.

Un vin d'honneur offert par la municipalité et les récipiendaires clôturait cette fête.

Nous sommes heureux d'adresser à MM. Darbeaud et Choffour nos plus vives félicitations pour cette distinction bien méritée.

***

Manifestations inhabituelles dans la commune

Deux journées "Portes ouvertes" à Champeyroux.

Deux pavillons individuels construits en même temps sur le même terrain n'est pas chose courante dans notre commune.

Le samedi 9 et le dimanche 10 mai, la C.A.R.L.I. (construction artisanale de la Limagne) organisait deux journées "Portes ouvertes" sur ces deux maisons en cours d'achèvement, quartier du Moulin à Champeyroux.

Des centaines de visiteurs se sont rendus sur les lieux pour admirer le travail et la finition de ces pavillons par une équipe d'artisans locaux. Il est vrai que tout était prévu pour faciliter et agrémenter cette visite, de la présence de R.F.M. qui transmit en direct sur les ondes ces journées animées par Carole, à la buvette, au buffet campagnard et au tirage au sort qui fit d'heureux gagnants.

***

Concours de philatélie

Pour la première fois dans notre commune, des jeunes se distinguent brillamment à un concours de philatélie organisé par la société philatéliste du Massif Central.

Ils sont trois de Champeyroux qui ont osé affronter les philatélistes de Clermont-Ferrand, Riom, Cournon, Lezoux, Pont du Château, Maringues, etc.

C'est 247 pages de timbres qui furent exposées au public le 16 mai, où de très nombreux visiteurs ainsi que beaucoup de personnalités purent admirer des présentations encore jamais vues.

Un jury hautement qualifié sur le plan national eut beaucoup à faire pour départager les meilleurs.

Dans la section "Jeunes" : Vincent Alexandre recevait le premier prix et Vincent Cibert-Goton le deuxième prix. Ces deux jeunes furent très longuement félicités par le jury. Un troisième jeune de la commune, Stéphane Gerzat, s'est lui aussi pas mal classé.

Nous ne pouvons que féliciter et encourager ces jeunes, inovateurs de la philatélie dans notre commune.

Comité des Fêtes de la commune de Saint-Ignat

Le Comité des Fêtes de la commune de Saint-Ignat remercie toutes les personnes qui, par leurs dons ou leur présence lors des festivités, apportent leur soutien à une équipe qui n'a qu'un souhait : vous divertir le mieux possible.

Cette année encore, grâce à vous, nos fêtes ont été une réussite. Tout d'abord au mois de février un nombre de personnes toujours grandissant a fait honneur à "la potée". Après ce repas apprécié de tous, une sauterie amicale a clôturé la soirée.

La soirée "potée" à Saint-Ignat.

Les trompes de chasse lors de la fête de plein air.

La fête de plein air a elle aussi connu un vif succès. Les cors de chasse, les Majorettes ont été très applaudies. Notons aussi la présence du camion n° 1 du Paris-Dakar.

Avec la participation des conscrits, de nombreux jeux et stands ont pu offrir à tous l'occasion de passer une agréable journée.

Merci à tous et à l'année prochaine.

Pour l'équipe du Comité des Fêtes
Le Président : Pierre LIEBAUT

Calendrier des festivités pour 1988

10 janvier :	Loto "Club de l'Amitié"
17 janvier :	Galette des Rois, Villeneuve l'Abbé
31 janvier :	Bal des Pompiers
7 février :	Galette des Rois (Bureau d'Aide Sociale)
13 février :	Soirée Potée "Comité des Fêtes"
20 février :	Boum des Conscrits
28 février :	Banquet C.U.M.A., St-Ignat
5 mars :	Bal masqué, Champeyroux
19 mars :	Soirée dansante, Sté Chasse St-Ignat
26 mars :	Gala "Club de l'Amitié"
9 avril :	Boum des Conscrits
16 avril :	Soirée dansante, Sté Chasse Villeneuve Champeyroux
7 au 7 mai :	Voyage "Club de l'Amitié"
8 mai :	Armistice 1945
14 mai :	(Réservé)
21 mai :	Soirée Conscrits
22 et 23 mai :	Fête de Tyrande
28 mai :	(Réservé)
2 juin :	Journée surprise "Club de l'Amitié"
4 juin :	Sortie des Pompiers
19 juin :	Fête des écoles, Champeyroux
25 juin :	Feux de la St-Jean, Champeyroux
26 juin :	Fête de Buxerolles
29 et 30 juin :	Sortie promenade "Club de l'Amitié"
14 juillet :	Fête Nationale
27 août :	Concours pétanque, St-Ignat
27 août :	Boum des Conscrits
28 août :	Fête patronale "Comité des Fêtes"
8 septembre :	Sortie promenade "Club de l'Amitié"
20 octobre :	Friture "Club de l'Amitié"
22 octobre :	(Réservé) "Comité des Fêtes"
23 octobre :	(Réservé) "Comité des Fêtes"
11 novembre :	Armistice 1918
13 novembre :	Cocktail dansant (vente - exposition) "Club de l'Amitié"
26 novembre :	Fête du Pain, Champeyroux
4 décembre :	Fête de Villeneuve l'Abbé
8 décembre :	Banquet "Club de l'Amitié"
11 décembre :	Repas de Noël (Bureau d'Aide Sociale)
16 décembre :	Arbre de Noël, écoles de Champeyroux
17 décembre :	Concours de Belote "Comité des Fêtes"
18 décembre :	(Réservé) "Comité des Fêtes"

***

Gymnastique d'entretien

La saison 1987-88 a bien débuté.

Encore cette année ont lieu tous les jeudis des cours de gymnastique d'entretien.

Ces cours sont donnés, comme les années précédentes, par Mme Bourgoin, à la salle polyvalente de Saint-Ignat, à 20 h.

Gardez la forme en assistant régulièrement aux cours de gymnastique d'entretien.

Diplôme B.N.S.

Ont obtenu, dans notre commune en 1987, le brevet national de secouriste : MM. Constant Joseph, Duissard Christian, Seguin Patrice, Seguin Jean-Claude, Mmes Duissard Marie, Simonet Jacqueline.

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires.

La Fête du Pain à Champeyroux

C'est désormais devenu une tradition à Champeyroux : le dernier samedi de novembre, les Compagnons du Four organisent la Fête du Pain.

Chaque année, ils sont quelque 150 convives à venir déguster un agréable souper avant de clôturer la soirée par un bal fort animé.

Mais que de préparatifs pour un tel repas. Dès le début de la semaine le four commence à être réchauffé afin qu'il soit à point pour cuire viande, pommes de terre, pain et tartes.

Le vendredi soir, veille du repas, c'est une grande veillée de travail. Quelques villageoises et villageois bénévoles viennent participer à la "corvée de p'luches". En effet, 50 kilos de pommes et autant de pommes de terre passent par les mains des épluchеurs.

Quand tous les compagnons mettent la main à la pâte.

Autour de la cuisinière à gaz s'affairent Nicole Darenne et Renée Seguin, surnommées les "tatas-billauds" ; elles confectionnent avec soin la bouillie qui garnira les tartes. Elles manipulent environ 20 litres de lait, 130 œufs, 4 kg de farine, 5 kg de sucre et une quarantaine de paquets de sucre vanillé.

A un autre coin de la salle, une armée de pâtissières, rouleaux en main, malaxent farine, beurre, œufs et autres ingrédients pour réussir avec satisfaction une succulente pâte feuilletée.

Enfin, il reste la fabrication du pain. Sous la houlette avisée de Guy Faure, maître boulanger, une équipe d'hommes forts en bras pétrissent comme au bon vieux temps cette pâte qui donnera ce si bon pain.

A cette occasion, une maie a été fabriquée de mains de maître par Paul Livebardon. Ensuite, la pâte est déposée dans les 20 panières et peut ainsi lever en toute quiétude. Dès que le pain est bon à enfourner, le bon vieux four accomplit son talent, le pain si méticuleusement préparé cuit lentement. Notre boulanger surveille la cuisson. A la fin de celle-ci, c'est de nouveau l'effervescence autour du four, il faut sortir les couronnes toutes brûlantes. Quelques gourmandes et gourmands succombent, il faut absolument goûter ce pain encore tout chaud et tout croustillant.

Il est déjà tard, chacun a bien mérité le droit d'aller dormir. La pâte feuilletée se repose, le pain refroidit, le four reste-chaud pour demain, pommes et pommes de terre sont épluchées.

Samedi matin, nouvelle agitation. Le four doit être réchauffé afin d'accueillir tartes à la bouillie et pompes aux pommes. Les pâtissières découpent leur pâte et confectionnent avec brio quelques 50 cartes qui nécessiteront 3 cuissons, le four n'étant pas assez grand.

L'après-midi, derniers préparatifs. Sous le parquet sont installées les tables avec leurs nappes, un chauffage d'appoint rend l'atmosphère plus ambiant. Dans la salle du four sont préparées les épaules de porc qui feront le régal des convives. Les pommes de terre sont copieusement assaisonnées sous l'autorité du chef cuisto Bernard Boilon. Hors d'œuvres et fromages sont également prêts pour le service.

A partir de 19 h.30, tout le monde est heureux de se retrouver à table. L'ambiance est bonne, les histoires vont bon train. Chacun déguste avec appétit le bon pain. Les fameuses patates cuites au four connaissent le succès, de même que les tartes qui font le régal des petits et des grands. Après le café-gnole traditionnel, place à la danse jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Enfin, tout le monde regagne son foyer et attend déjà avec impatience la prochaine Fête du Pain.

Jean-Claude DEMAY

***

Les associations de notre commune

Tous les Présidents, Directeurs, responsables d'associations, sociétés, syndicats, clubs, comités, etc. ont été invités à faire insérer dans le bulletin municipal un texte relatif à leur association.

Malheureusement bien peu de société nous ont fait parvenir un article pour insertion.

Nous remercions : M. Pierre Liebaut, Président du Comité des Fêtes, M. Jean-Claude Demay, secrétaire de l'association des Compagnons du Four de Champeyroux, Mme Marie Duissard pour la gymnastique d'entretien, et M. Antoine Cheminat, Président du Club de l'Amitié, qui nous ont remis un compte-rendu des activités de leur association.

Don du sang

Le Centre de transfusion sanguine de Clermont-Ferrand se rend chaque année à Saint-Ignat pour la récolte des dons du sang.

Vous êtes tous invités à vous rendre le plus nombreux possible à ce don, si vous êtes âgé de 18 à 60 ans, en bonne santé et si vous n'avez pas effectué de don depuis 3 mois.

Il faut que chacun prenne conscience de la valeur du sang de nos jours où tant de gens en ont besoin pour sauver leur vie, où nul n'est à l'abri de la maladie et de l'accident.

Nous souhaitons que cet appel soit entendu aussi de la jeunesse.

Merci à l'avance à tous ceux qui feront don d'un peu de leur sang en 1988 à la Mairie de Saint-Ignat, dont la date sera communiquée ultérieurement.

Un casse croûte est servi à chaque donneur.

Le Club de l'Amitié

La retraite peut être un moment favorisé de l'existence, celui où l'on peut enfin réaliser tout ce que l'on n'a pas eu le temps de faire pendant la vie active. Lorsque l'on est absorbé par les charges professionnelles et familiales, l'éducation des enfants, on renvoie à plus tard des tas de choses qui nous intéresseraient.

La retraite, c'est un peu comme les grandes vacances de la vie, on va pouvoir choisir hors des contraintes, ou du moins on l'espère.

L'un va se compléter dans le domaine intellectuel grâce aux associations du 3e âge, l'autre exercera une activité plus manuelle dans le bricolage utilitaire ou dans l'expression artistique ; mais pour tous, une activité physique soutenue pour maintenir l'organisme dans une disponibilité satisfaisante.

Le banquet du Club.

Il est cependant un domaine qui rallie de plus en plus d'adeptes, c'est celui des voyages, à soixante ans il est encore temps de parcourir la France et pourquoi pas la planète, de voir des lieux dont on rêve depuis longtemps, peut-être la vallée du Nil, les paysages de Chine, le grand Canyon, ce ne sont pas les centre d'intérêt qui manquent.

Les déplacements de nos jours ne posent pas de problèmes, on s'endort en France et on se réveille à Hong Kong ou autrepart.

Certaines personnes impressionnables, émotives, claustrophobes éprouvent de l'appréhension à monter en avion et pourtant l'avion est devenu un moyen de déplacement associant confort, sécurité et rapidité, et ne comporte aucune contre-indication autre que le rhume de cerveau, otite et sinusite qui peuvent amener quelques gênes.

Notre Club de l'amitié de Saint-Ignat organise des voyages pour ses adhérents avec un intérêt correspondant aux aspirations de chacun, où sont proposés des hôtels et des moyens de transport de qualité, à notre sagacité de décider ceux qui sont les plus sérieux.

Au cours de toutes ses sorties, le Club de l'Amitié offre la possibilité à toutes les personnes de la commune de participer aux divers voyages à prix coûtant, il les invite à profiter de ces déplacements qui sont effectués dans les meilleures conditions à des prix réellement avantageux.

Mais organiser des voyages n'est pas le seul but du Club de l'Amitié de Saint-Ignat, il contribue pour une bonne part à l'animation de notre commune.

C'est ainsi que le 11 janvier avait lieu dans la salle polyvalente pleine à craquer le super loto organisé chaque année par le Club.

Ce jeu a connu un succès sans précédent, il est vrai que plus de 50 lots de valeur étaient mis en jeu. Chacun put tenter sa chance, assuré cependant de passer, malgré le temps frais de l'extérieur, une bonne soirée dans la chaude ambiance que connaît chaque manifestation du Club.

Une vue de la salle à la séance théâtrale.

Le 22 janvier, l'assemblée générale du Club donnait un bon départ pour l'an III.

Le bilan financier donné par le trésorier permet de démarrer cette nouvelle année avec un solde très positif.

L'élaboration d'un programme très chargé nous promet d'ores et déjà une année 1987 bien remplie, concrétisant ainsi cette phrase du Président "tel est le symbole du Club de l'Amitié, qui se veut, pour tous, porteur de joie, de bonne humeur, de détente et de relaxation."

C'était aussi la fête le 5 février pour les adhérents du Club.

Quatre vingt convives se sont retrouvés dans la salle polyvalente pour partager le repas annuel du Club.

Un excellent repas préparé par les sympathiques restaurateurs Alain et Lyliane et servi avec gentillesse par les dames du Bureau d'Aide Sociale de la commune.

Dès le début l'ambiance était créée, ambiance détendue et joyeuse qui a régné tout au long de la journée.

Au dessert avec le champagne il n'en fallut pas moins pour se laisser charmer par les chansons d'hier et de toujours chantées par ces artistes d'un jour qui reçurent de vifs applaudissements.

On notait la présence de Mme Reynaud, représentant le Docteur Reynaud Conseiller Général retenu par ses obligations, ainsi que la présence de trois maires membres du Club.

Mais le Club de l'Amitié est aussi sensible à la détresse et apporte son concours aux œuvres humanitaires.

Le 28 mars, en soirée, dans la salle polyvalente qui avait fait le plein, le Club de l'Amitié organisait une séance théâtrale dont le produit des entrées était versé pour la recherche et la lutte contre le cancer dans le Puy de Dôme.

C'est avec brio que la troupe Faribole, bien connue dans la région, présentait "Noces de sang", une tragédie comédie de Federico Garcia Lorca, un des meilleurs auteurs dramatiques du siècle.

Au nom de la ligue nationale pour la lutte contre le cancer, le Club de l'Amitié remercie tous ceux qui ont répondu si nombreux à son invitation et tous ceux qui, n'ayant pu assister à cette séance, ont fait parvenir leur participation à ce grand élan humanitaire.

Voyage en Espagne

Le 23 avril à 4 h.15 un car démarrait de Champeyroux via Saint-Ignat et Varennes pour la gare de Clermont-Fd pour un voyage de cinq jours sur la Costa Brava.

L'installation à l'hôtel Monterrey dans le cadre magnifique de la baie de Rosas avec une sangria de bienvenue terminait cette première journée.

Le deuxième jour commençait par une excursion à Ampuriabrava, la Venise espagnole, une promenade en bateaux sur les canaux et c'était le rendez-vous pour un défilé de mode dans les salons d'un grand magasin.

L'après-midi le car repartait pour Pals, le village médiéval, et continuait à la Bisbal, pour admirer les fabrications de céramique, une dégustation gratuite de champagne espagnol à Péralda terminait cette journée bien remplie.

Le départ matinal du troisième jour conduisait nos promeneurs dans les montagnes de Montserrat pour la visite du monastère bénédictin et sa belle basilique si riche en peintures et sculptures, le musée au pied des rochers abrupts et seulement accessibles par le funiculaire.

Après une visite à Notre Dame de Montserrat dans sa loge, c'était le départ pour Barcelone, la deuxième ville d'Espagne : visite de la cathédrale, la Sagrada Familia, las Remblas avec son célèbre marché aux oiseaux et aux fleurs, l'arc de triomphe, le port, la place de la Catalogne, le Pueblo espagnol et la montée au sommet du Montjuic pour un magnifique panorama sur la ville.

De retour à Rosas, un spectacle de flamenco était offert à tous les anciens et c'est à une heure du matin que le car reconduisait le groupe à l'hôtel.

Le dimanche fut consacré au marché à Rosas, un marché grandiose et haut en couleur, jamais vu dans nos régions.

Le retour s'effectuait par le train en voiture restaurant.

Ce séjour dans la baie de Rosas, les excursions, les promenades, le spectacle firent que cette sortie fut un enchantement pour tous.

Le groupe à l'Hôtel Monterrey.

Voyage surprise

Le 4 juin 55 participants du Club de l'Amitié, laissant leurs soucis quotidiens, partaient à bord d'un car panoramique pour la journée, pour une destination inconnue. Il s'agissait d'une sortie surprise où chacun devait découvrir par des devinettes, charades, définitions, rébus, etc. les localités à traverser.

La première visite était l'usine d'embouteillage des eaux de Vichy où chacun put s'extasier devant une telle quantité de bouteilles partant pour le monde entier ; une dégustation et un petit cadeau étaient offerts par la direction.

Ensuite avait lieu la visite des parcs de Vichy et de la pastillerie avec dégustation de pastilles et sucre d'orge de Vichy.

De surprise en surprise, tous les participants embarquaient sur le bateau "Pierre Coulon" pour une croisière commentée sur le lac d'Allier.

A nouveau sur le plancher des vaches, il fallut chercher un cabanon sur le chemin de halage (simplement le nom du restaurant où un bon déjeuner nous attendait).

L'après-midi commençait par la visite de la cristallière : minéraux, fossiles, bijoux finement conçus en pierres précieuses firent rêver nos visiteurs.

Le car nous conduisait ensuite aux caves de Saint-Pourçain où nous assistâmes à un montage audiovisuel sur ce vignoble de 800 hectares, avant une bonne dégustation.

Le retour sur Saint-Ignat dans une ambiance extraordinaire ne pouvait qu'encourager les dirigeants à organiser bien d'autres voyages surprises.

Voyage Genève, le Mont Blanc Chamonix

C'est le 30 juin que le Club de l'Amitié de Saint-Ignat partait pour deux jours dans les Alpes.

Le premier jour c'était la visite détaillée à Genève du Palais des Nations, siège de l'Organisation des Nations Unies qui groupe 159 pays qui œuvrent pour les droits de l'homme, la paix, la faim, la misère dans le monde en donnant à la vie des espoirs nouveaux.

Dans cette salle des conférences, beaucoup de nos visiteurs firent l'essai du casque pour la traduction des différentes langues des pays siégeant à l'O.N.U.

Le Club à Chamonix.

Un bon déjeuner dans un restaurant de Genève, la visite de la ville et c'est l'embarquement sur le lac Léman jusqu'à Ivoire où attendait le car. Une petite promenade dans ce village médiéval où seuls les piétons ont le droit de passage et c'est le départ pour les célèbres villes d'eau de Thonon, Evian, Martigues ; ensuite Lausanne, Montreux et toute la rive droite du lac Léman.

A l'arrivée à Chamonix chacun prit possession de sa chambre à l'Hôtel Frantour après le diner.

Le deuxième jour, après le petit déjeuner c'était la montée à la mer de glace avec la visite des grottes par une température de 0°. Au retour après la visite de la ville et le déjeuner, le car repartait en direction de St-Gervais les Bains, Mégève et continuait son parcours à travers les gorges grandioses de l'Arly par Ugine et ses usines jusqu'à Annecy.

La visite du lac, de la vieille ville et le car reprenait la route jusqu'à Marcilly le Châtel où un bon diner dans la grande cuisine de la ferme du château nous attendait. C'est tard dans la nuit que le car s'immobilisait à Saint-Ignat.

Sur la mer de glace ! L'accès à la grotte.

***

Château Chinon et Autun

Le jeudi 10 septembre, bien avant le jour, un car panoramique partait avec à son bord les membres du Club de l'Amitié pour Château Chinon.

Le petit déjeuner pris à Decize ainsi qu'un beau soleil mettaient en forme les visiteurs.

Château Chinon, un tour de ville et c'était la visite du musée du septennat où chacun pouvait admirer tous les cadeaux protocolaires reçus par le Président de la République au cours de son mandat, nous ne décrirons pas ici tous les objets et collections que contient ce musée sur ses trois étages, mais de la plus petite pièce de monnaie en or aux gros lions naturalisés de l'Atlas, on ne peut que commenter pendant le voyage la valeur inestimable de tant de collections uniques.

Une partie du groupe à la table panoramique du calvaire de Château Chinon.

Après la montée au calvaire avec son magnifique panorama et un copieux déjeuner au restaurant habituel du Président de la République, le car repartait avec ses 44 passagers à travers les collines boisées pour Autun.

Une visite guidée de cette ville bi-milénaire faisait revivre à chacun le temps des gaulois et des romains : le théâtre, les portes romaines, les remparts, le temple de Janus, la pyramide, etc.

Une visite guidée de cette ville bi-millénaire faisait revivre à où nous pouvons admirer tant de vestiges de cette ville romaine ainsi que de la cité gauloise de Bibracte qui possède un point commun avec le village de Champeyroux que nous aurons le plaisir de vous faire découvrir dans un de nos prochains numéros du bulletin municipal.

Une visite bien différente nous attendait par la suite : celle d'une cave qui permit à beaucoup de faire une petite provision.

Le retour sur Saint-Ignat se poursuivait en chansons et histoires drôles où tous les membres pleins du souvenir de tant de merveilles se promettaient de repartir en 1988 pour beaucoup d'autres destinations.

Vente exposition et thé dansant

Le dimanche 15 Novembre a eu lieu la vente exposition des objets confectionnés par les membres du Club de l'Amitié.

Une très belle présentation de tricots, broderie, coussins, tabliers, napperons, tableaux, objets en bois, bibelots en tous genres qui avaient attiré un grand nombre de visiteurs qui comptaient beaucoup d'acheteurs venus pour les uns de fort loin apporter leur sympathie au Club de Saint-Ignat.

Un succès dépassant les prévisions les plus optimistes couronnait le travail des adhérents.

La totalité des objets exposés était rapidement enlevée. Pendant toute l'exposition, dans la nouvelle salle flambant neuf, un stand pâtisserie et une tasse de café ou chocolat apportaient à tous un petit réconfort.

C'est dans une ambiance des plus chaleureuses que les visiteurs purent profiter tout l'après-midi d'une sauterie gratuite dans la salle polyvalente.

La journée friture

Le jeudi 22 octobre 65 adhérents du Club de l'Amitié de Saint-Ignat se retrouvaient à 12 heures salle polyvalente pour la traiditonnelle friture annuelle.

Dès le début l'ambiance était créée, une ambiance détendue et joyeuse qui a régné tout l'après-midi.

Les membres félicitent et remercient l'habile pêcheur membre du Club qui à lui seul a pris les 15 kilos de friture nécessaires à rassasier nos aînés ainsi que les dames qui se sont chargées de la préparation.

L'esprit de camaraderie et de dynamisme qui anime tous les membres a fait de cette soirée une véritable réussite.

Repas de Noël

L'année pour le Club s'est terminée, comme il se doit, par le repas de Noël qui a eu lieu le 10 décembre.

Dans une salle magnifiquement décorée pour la circonstance les adhérents du Club ont fait honneur au délicieux repas préparé par un traiteur.

Cette journée a débuté par une messe célébrée par M. l'Abbé Charpille, membre du club, à la mémoire de tous les défunts de l'association, en présence d'une nombreuse assistance.

A 12 heures les anciens se sont réunis à la salle polyvalente pour ces agapes et c'est dans une atmosphère détendue et joyeuse qu'une chaude ambiance règnera tout l'après-midi.

Toutes les journées qui ont réuni, tout au long de l'année 1987, les membres du Club de l'Amitié, ont connu ce climat amical qui y règne et qui porte bien le témoignage de l'intérêt que les aînés de la commune attachent à toutes les manifestations qui s'avèrent un moyen efficace de resserrer les liens que les exigences de la vie moderne ou l'éloignement affectent bien souvent.

A peine l'année 1987 terminée, le Club de l'Amitié a déjà préparé le calendrier des festivités 1988 (voir calendrier des fêtes dans ce bulletin), mais nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer notre super loto qui se déroulera le 10 janvier et notre séance théâtrale qui aura lieu le 26 mars et qui sera donnée au profit de la lutte contre le cancer, où nous espérons que vous viendrez très nombreux apporter votre collaboration à cette grande œuvre humanitaire.

Si vous avez 60 ans ou si vous êtes retraité ou pré-retraité, quel que soit votre âge, ainsi que votre conjoint, renseignez-vous et adhérez au Club de l'Amitié de Saint-Ignat. Nous serons heureux de vous accueillir.

Le Président A. CHEMINAT

Voyages en 1988

De nombreux voyages et sorties sont organisés chaque année, dans notre commune, par le Club de l'Amitié. Tous les voyages sont ouverts à tous au prix coûtant fixé à l'inscription.

Du 2 au 7 mai, le Club organise un voyage de cinq jours en Corse à un prix très intéressant.

Le prix comprend le transport, le logement en hôtel, la pension complète, les excursions prévues au programme, les entrées et visites guidées, l'assurance assistance.

Le prix ne comprend pas le supplément pour chambre individuelle, les boissons et les dépenses à caractère personnel.

Tous les habitants de la commune et des communes environnantes qui seraient intéressés par ce voyage peuvent obtenir tous renseignements complémentaires, sans engagement, auprès de M. Cheminat, Président, tél. 73.63.80.64.

Beaucoup d'autres voyages auront lieu en cours d'année 1988 dont le programme sera communiqué sur simple demande.

Partir avec le Club de l'Amitié
C'est la réussite d'un beau voyage assurée

La culture du tabac à Buxerolles

Un champ de tabac Virginie en pleine floraison.

Si l'on ne cultive plus le chanvre et le lin à Buxerolles, la culture du tabac s'est considérablement développée, il est vrai que ce village compte parmi ses habitants M. Pierre Liebaut, président de la Coopérative tabacole Auvergne Bourbonnais.

Le tabac a été découvert en Amérique au XVI[e] siècle par les premiers explorateurs de ce nouveau continent.

Cultivé pour la première fois en France à l'Abbaye de Clérac (Lot et Garonne). Il a été véritablement introduit dans le pays par Jean Nicot alors qu'il était ambassadeur au Portugal en 1561.

Il y a exactement un siècle que la culture du tabac a été introduite dans la commune de Saint-Ignat ; en effet dans l'intérêt des agriculteurs qui désiraient adopter cette culture, le Conseil Municipal, en date du 26 juin 1887, sollicitait du gouvernement l'autorisation de cultiver le tabac dans la commune de Saint-Ignat.

La culture commence par le semis. La graine de tabac, en raison de sa finesse, ne peut être mise en place directement. Aussi elle est semée dès le mois de mars dans une serre chaude. Deux mois plus tard les plants sont prélevés puis repiqués mécaniquement dans les champs de culture, ensuite binages, sarclages, arrosages pour certains sont les travaux exécutés jusqu'à la récolte.

Quand arrivent les chaleurs de juillet, ils sont écimés afin d'obtenir des plantes d'une hauteur de 1,20 m environ comportant 14 ou 15 feuilles.

C'est ensuite la récolte, le tabac est recueilli en tiges à partir du 15 août pendant environ un mois ; la plante est mise à sécher verticalement, la tête en bas dans des hangars ou des séchoirs. La circulation de l'air doit pouvoir s'établir dans les feuilles qui peu à peu vont perdre leur couleur et passer du vert au marron plus ou moins clair.

Lorsque les feuilles sont sèches, les planteurs les trient suivant leur longueur, leur couleur ; la qualité de chacune détermine une classe de tarif à la vente. Puis il faut confectionner des balles de 25 kg environ qui seront livrées en janvier et février dans les locaux de l'ancienne "Manu" à Riom.

Devant le recul des ventes des cigarettes brunes, il n'existait qu'une solution, fabriquer des cigarettes blondes françaises ; c'est pourquoi depuis 1982 on assiste à la production d'un nouveau tabac, notre commune a eu les premiers planteurs de tabac clair du Puy de Dôme, le Virginie.

Le mode de culture du tabac blond est bien différent. Le tabac de Virginie ne demande pas d'écimage ; ses plants sont donc beaucoup plus hauts (2 mètres environ) et parviennent à floraison ce qui diminue le rendement en feuilles, mais abaisse le taux de nicotine.

Il est récolté dès le mois d'août en ramassant chaque semaine les feuilles les plus basses. Celles-ci sont alors séchées beaucoup plus rapidement dans des fours hermétiques équipés de chauffage et de ventilation qui permet une déshydratation rapide évitant ainsi que les feuilles perdent leur teinte jaune qui les caractérise. La température dans les fours est portée de 32 degrés à 73 degrés ; l'exploitation du Virginie se termine à la mi-octobre du fait que la rotation des stocks dans les fours est très rapide.

Après le séchage le tabac blond est prêt à l'emploi, il est envoyé à l'usine où a lieu la fabrication proprement dite.

M. René Liebaud, président du syndicat des producteurs de tabac d'Auvergne et Bourbonnais et secrétaire de la Coopérative Périgord-Saintonge-Auvergne-Limousin, nous a confié :

Si le travail de la récolte est important pour le tabac blond qui est arraché à la main feuille par feuille, il existe une bonne solution, c'est l'entraide entre exploitants, mais souvent il faut aussi embaucher des saisonniers, parfois les mêmes que ceux qui ont travaillé au maïs le mois précédent ; mais il en est de même pour la main d'œuvre nécessaire en novembre et décembre pour trier les feuilles de tabac brun.

Les jeunes agriculteurs qui reprennent l'exploitation familiale font souvent appel à leur parents ou beaux parents pour faire l'appoint, cela permet de préserver un bénéfice intéressant sur la récolte.

Enfin nous dit M. Liebaut : les exploitants de tabac blond doivent être très attentifs à la qualité de leur produit, la qualité du séchage qui demande des fours de plus en plus sophistiqués (température et hygrométrie programmables par micro ordinateurs) mais c'est en veillant toujours sur cette qualité que nous pourrons concurencer les plantations américaines.

La culture de l'aïl

Si l'on se réfère au Larousse, l'aïl du latin allium est une plante dont les gousses à odeur forte sont utilisées comme condiments.

Si ce produit se cultivait il y a quelques décennies dans les jardins, il s'est étendu aujourd'hui à de vastes superficies. Mais l'aïl demande beaucoup de travail, d'attention, de soins pour un rapport souvent maigre et aléatoire.

La plantation se fait en février, parfois à la machine mais souvent à la main, après se succèdent les différents piochages, désherbages, sulfatages indispensables pour avoir une récolte convenable.

En juillet la récolte commence, l'arrachage est facilité par le passage de l'extirpateur, mais un travail manuel est important pour éliminer les mottes collées aux racines (notre photo), il est ensuite aligné sur place en rangs afin d'obtenir un premier séchage, une époque durant laquelle surviennent les inévitables vols.

Puis l'aïl est mis en bottes pour, dans un endroit aéré, continuer à sécher afin d'être prêt pour la consommation.

L'alambic à Champeyroux

Cette année encore les exploitants agricoles de Champeyroux et de toute la région pourront boire leur petite "gnole".

L'entreprise Chapelle a installé, comme tous les ans au mois d'octobre, son alambic sur la place habituelle pour distiller, pendant un mois environ, pour les agriculteurs de toute une région et même de fort loin.

Cette scène typique qui est restée la même depuis des années et des années, ce bon moment à passer entre amis, bien agréable (comme le montre notre photo), cette dégustation, entre deux vases, du saucisson cuit dans le marc arrosé d'un bon petit vin nouveau, risquent de disparaître avec toute une imaginerie, toute une tradition, tout un décor, toute une lumière, le privilège des bouilleurs de cru ne se transmettant pas de père en fils.

La fumée, l'odeur, le sifflet, le verre de l'amitié, le saucisson cuit dans le marc, les conversations sonores, les tout jeunes le verront-ils demain, après demain ?

Dans quelques décennies peut-être découvriront-ils un alambic, seulement dans un quelconque musée.

Quant aux aînés, ce sera avec un regard nostalgique qu'ils verront ce monstre cuivré partir rejoindre les autres machines à vapeur, mais ils se battront pour conserver à tout prix cette tradition que ni les distillateurs, ni les bouilleurs ce cru ne voudraient voir disparaître.

Les travaux réalisés dans la commune en 1987

Le Maire contrôlant les travaux à la mairie.

— La construction d'un local sanitaire à l'école de Saint-Ignat ainsi que le chauffage des classes.

— La construction d'un local sanitaire ainsi qu'une salle pour archives à la mairie.

— L'aménagement d'une salle pour le troisième âge avec petite cuisine et bar (ces travaux ont été commencés en 1986).

— La construction d'un local sanitaire et d'une petite pièce de rangement à la salle de Champeyroux.

— La réfection du chemin de Villeneuve l'Abbé à Buxerolles.

— La construction de 175 mètres de route à Buxerolles comprenant terrassement, fossé, regards avec grilles et terminée par un très bon tapis en enrobé (rue de la Côte Rouge et rue du Four).

— La réfection du lavoir de Saint-Ignat.

— La construction de 40 mètres de route neuve avec tapis en enrobé à Saint-Ignat (rue des Paquers).

— La construction de 85 mètres de route à Champeyroux ainsi que la réfection de la place de la Halle qui a maintenant fière allure avec son tapis en enrobé.

Monsieur Treillon de Saint-Ignat, spécialiste dans la construction de cheminées, termine celle qui réchauffera les Aînés. Il y fera bon l'hiver !

— La pose de panneaux de signalisation sur le C.D. 210 à Champeyroux pris en charge par le Département, ainsi que le goudronnage de la route de Saint-Ignat à Villeneuve l'Abbé.

— Le renforcement du réseau basse tension E. de F. dans la moitié de Champeyroux avec la pose de deux transformateurs H 61 entièrement financés par le syndicat électrique.

— Le dallage de la cour de la Mairie.

— Le remplacement de toutes les fenêtres de la Mairie, des salles de classe et de l'appartement de l'institutrice par des fenêtres blanches en P.V.C.

— L'extansion du réseau d'eau potable rue du lavoir à Champeyroux.

— Il y a deux ans les deux écoles de notre commune avaient été dotées de micro ordinateurs. Cette année, cet équipement informatique a été complété par l'installation d'un minitel dans chaque école.

— La construction d'un nouveau clocher en remplacement de l'ancien plus que centenaire et trop vétuste pour supporter des réparations.

Notre église possède maintenant un très beau clocher avec sa magnifique couverture en ardoise où tout l'été les passants s'attardaient pour voir travailler les ouvriers acrobates sur de gigantesques échafaudages ; mais le plus intéressant fut bien le jour où Monsieur Jarlier, patron de l'entreprise, couronnait lui-même ce clocher du coq qui veillera jour et nuit sur la plaine de Saint-Ignat.

— Les deux tourelles de l'église ont été également reconstruites entièrement.

Monseigneur DARDEL bénissant le clocher.

Pour la grande majorité de tous ces travaux la commune a obtenu une subvention du Conseil Général.

Quand les Conseillers Municipaux travaillent bénévolement à l'entretien de leur village

Le Conseil Municipal a procédé à la plantation de peupliers à Champeyroux près du moulin ainsi que de l'ancienne carrière, route d'Entraigues.

Quelques tilleuls ont été plantés sur l'emplacement de l'ancien château d'eau, ceux-ci ont été offerts par les conseillers.

Aux arbres citoyens !
Soignez vos plantations !
Plantons, plantons, qu'un air très pur
Chasse la pollution...

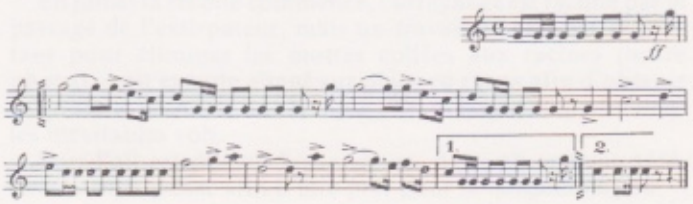

Une grue géante monte la charpente.

Le coq prend sa place à la cîme du clocher.

Récupération des textiles usagés

C'est aussi les Conseillers Municipaux qui se chargent du ramassage dans toutes les maisons de la commune des textiles usagés. La collecte une fois terminée, les textiles sont livrés à Ennezat ; ceux-ci sont récupérés par l'association des Paralysés de France et vendus au profit des Handicapés moteurs du Puy de Dôme.

Déneigement

Le déneigement des chemins communaux dans les villages, en janvier, c'est aussi des Conseillers Municipaux qui s'en sont chargés.

La nouvelle salle à la disposition du Club du 3e Age.

Quand la municipalité pense à l'avenir.

Eclairage public de Champeyroux

L'automatisme de l'éclairage public étant resté en dérangement une partie de l'hiver et ne pouvant être réparé par cause du mauvais temps, deux ou trois membres du Conseil Municipal se sont relayés soir et matin pendant quarante cinq jours pour mettre et enlever manuellement le contact, afin que le village de Champeyroux soit toutes les nuits éclairé normalement.

Je dirai même que la majorité des habitants ne se sont pas aperçus de cette panne.

Beaucoup de corvées ont lieu à longueur d'année, où toujours vos conseillers répondent présents.

Les travaux projetés dans la commune pour 1988

— Rénovation totale et installation du chauffage de la Mairie.
— Nouvel éclairage public du bourg de Saint-Ignat par lampes au sodium haute fréquence.
— Renforcement du réseau basse tension E. de F. de Tyrande.
— Renforcement du réseau basse tension E. de F. de Buxerolles.
— Renforcement du réseau basse tension E. de F. de la moitié du village de Champeyroux.

Tous ces travaux de renforcement sont pris en charge par le syndicat électrique.

— Construction de bordures de trottoirs et canivaux sur le C.D. 84 à Champeyroux et le C.D. 429 à Saint-Ignat et à Villeneuve l'Abbé.

Ces travaux qui étaient prévus pour 1987 ont dû être reportés pour 1988, le Conseil Général ayant refusé la subvention demandée.

— Rénovation de la salle de Tyrande.
— Une bicouche de bitumage sur tous les chemins de Champeyroux et de Saint-Ignat.
— Curage de certains fossés du marais.
— Pose de pavés autobloquants autour de la salle polyvalente.
— La municipalité décide de sauvegarder son petit patrimoine rural que nous ont laissé nos anciens qu'ils avaient construit au prix de mille difficultés.
— Il a donc été décidé pour 1988 la réparation et la remise en état de la bascule de 10 tonnes de Tyrande et de la bascule de 8 tonnes de Champeyroux, ainsi que la réparation du lavoir de Champeyroux.
— L'agrandissement de la Place de Champeyroux sera mise à l'étude.
— Sera également étudiée la construction d'un restaurant scolaire à l'école de Champeyroux.

Les pouvoirs du Maire

N'oublions pas que le Maire est le premier magistrat de la commune, officier de police judiciaire et officier d'état civil.

Il est responsable de la sécurité dans sa commune, de la publication et de l'exécution des lois et règlement du maintien de l'ordre, de la tranquilité et de la salubrité, de la surveillance de la voirie.

Il est le chef du personnel communal, il est le seul investi du pouvoir disciplinaire (avancement, sanctions, révocation) sous réserve du statut de fonctionnaire communal.

ATTENTION : le Maire est seul habilité dans la commune pour donner l'autorisation d'effectuer des travaux de terrassements, clôtures, plantations, fossés, trottoirs, canivaux, murettes, ouvertures, et toutes constructions ne nécessitant pas de permis de construire, le long des voies communales et rurales.

Il est le seul à pouvoir autoriser manifestations, fête, défilé, réunion publique, course cycliste ou autre, sonorisation, illuminations, bals, boum, rassemblement, etc.

Les demandes de location de toutes les salles communales doivent être faites au Maire.

Cette énumération est loin d'être exhaustive.

Renseignez-vous !

Le budget 1987

Cette année, l'objectif nº 1 de la municipalité pour l'élaboration du budget de la commune pour 1987 a été de réduire les dépenses afin de limiter la pression fiscale.

Pour ce le Conseil Municipal a dû faire un choix car, bien entendu, il a fallu maintenir un investissement le plus important possible mais financièrement supportable.

Le Conseil Municipal a dû établir un budget susceptible de satisfaire les contribuables locaux tout en tenant compte des besoins de la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour 1987 les taux des taxes communales appliqués aux bases d'imposition en 1985 et 1986 ce qui n'entraînera pas d'augmentation de la part de la commune.

Voici les taux de ces taxes communales appliqués aux bases d'imposition.

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du conseil municipal (1)	Variation de taux (2)	Produit résultant de la décision de l'assemblée délibérante	Variation du produit (2)
Taxe d'habitation	1 576 170	6 , 68 %	0 %	105 288	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 349 880	12 , 44 %	0 %	167 925	%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	485 060	65 , 96 %	0 %	319 946	%
Taxe professionnelle	2 055 980	15 , 58 %	0 %	320 322	%
Total	**5 467 090**			**913 481**	%

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Comptes	Libellés	Valeurs
0100	Population totale (municipale et comptée à part) – colonne h du recensement I.N.S.E.E.	564
0101	Population fictive (résidences secondaires : 26)	26
013	Nombre d'élèves des écoles publiques du 1er degré	44
014	Nombre d'élèves des écoles publiques et privées du 1er degré	44
00311	Longueur de la voirie communale (en km)	
00312	Longueur de la voirie rurale (en km)	
007	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	

Comptes	Potentiel fiscal (2)	Valeurs pour la commune	Valeurs par habitant pour la commune	Valeurs moyennes par habitant pour les communes du même groupe démographique (année précédente)
0200	Taxe d'habitation	169 695 , 24	287 , 62	
0201	Foncier bâti	179 310 , 61	303 , 92	
0202	Foncier non bâti	181 118 , 25	306 , 98	
0203	Taxe professionnelle	135 769 , 30	230 , 12	
020	**Total**	665 893 , 40	1 128 , 63	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Produits domaniaux	800 F
Produits financiers	427 F
Recouvrements, subventions	3.440 F
Dotations versées par l'Etat	495.450 F
Impôts indirects	12.536 F
Impôts directs autres que contributions	21.600 F
Contributions directes	979.871 F

Dépenses

Denrées et fournitures	63.500 F
Frais de personnel	303.500 F
Impôts et taxes	3.000 F
Travaux et services extérieurs	244.000 F
Participations et contingents	170.110 F
Allocations, subventions	27.650 F
Frais de gestion générale	106.500 F
Frais financiers	176.190 F
Prélèvement pour dépenses d'investissement	419.674 F

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes

Subventions d'équipement, dons et legs	101.229 F
Prélèvement sur recettes de fonctionnement	419.674 F
F.C. T.V.A.	32.797 F
Produits des emprunts	450.000 F

Dépenses

Frais extraordinaires	3.100 F
Remboursement d'emprunts	120.169 F
Acquisition de biens meubles et immeubles	262,776 F
Travaux de bâtiment et génie civil	617.255 F
Dépôts et cautionnements versés	400 F

***

BALANCE GÉNÉRALE

Libellés	Propositions du maire	Votes du conseil municipal	
Section de fonctionnement :			
Dépenses	1 514 124	1 514 124	
Recettes	1 514 124	1 514 124	
Déficit			
Excédent			
Section d'investissement :			
Dépenses	1 003 700	1 003 700	
Recettes	1 003 700	1 003 700	
Déficit			
Excédent			

Dans son budget le Conseil Municipal n'a pas oublié les collèges, écoles, syndicats, sociétés, etc...

Subventions

Centre communal d'Action Sociale	3.000 F
Comice agricole d'Ennezat	350 F
Compagnie des Sapeurs Pompiers	8.000 F
Union sportive	800 F
Compagnons du Four	500 F
Club de l'Amitié	500 F
Société de chasse Champeyroux, Villeneuve	350 F
Société de chasse Saint-Ignat	350 F
Coop. scolaire de Saint-Ignat	2.000 F
Ecole St-Joseph de Maringues	3.500 F
Ecole du Sacré Cœur de Riom	300 F
Comité des Fêtes	500 F

Participation à charges intercommunales

S.I.V.O.M. d'Ennezat	12.142 F
Syndicat intercommunal du collège de Maringues	28.000 F
Syndicat du Bois de l'Aumône	60.000 F
Collège de Pontgibaud	2.243 F
Ecole primaire de Maringues	4.134 F
Ecole maternelle de Maringues	1.148 F

***

Budget du C.C.A.S.

Le budget de l'ex-bureau d'Aide Sociale devenu depuis 1987 le Centre Communal d'Action Sociale, s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 7.260 Francs.

Le Centre Communal d'Action Sociale offre chaque année pour Noël un repas à toutes les personnes de la commune âgées de 65 ans et plus.

Toutes les personnes handicapées qui ne peuvent se déplacer reçoivent un colis de même valeur.

Attention ! Il faut cependant savoir que lorsque le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts, cela ne veut pas dire que la somme que vous avez payée en 1987 était la même qu'en 1986.

En effet, le pourcentage des taxes locales s'applique à des "bases d'imposition" qui sont chaque année majorées par les services fiscaux (en fonction du coût de la vie) et pour lesquelles le Conseil Municipal n'a aucun pouvoir.

Les feuilles d'impôts (taxes d'habitation et taxes foncières) ne comportent pas que les impôts de la commune, mais aussi ceux du Département et de la Région et pour le "foncier non bâti" les taxes de la chambre d'agriculture et autres prestations agricoles.

Les pourcentages d'imposition de la Région et du Département sont fixés par ces derniers et le Conseil Municipal ne peut rien y changer.

Quant aux pourcentages des taxes locales de la commune elles n'ont subi aucune augmentation depuis plus de 5 ans.

***

L'avis de non imposition

Etre non imposable à l'impôt sur le revenu est une des conditions à remplir pour bénéficier de certains avantages sociaux. Il en est ainsi pour obtenir le Fond National de Solidarité ou une aide sociale, ou une bourse d'études, ou une aide aux vacances ou encore une exonération d'impôts ou de redevance télévision, etc.

Pour bénéficier de ces avantages, l'avis de non imposition permet d'établir le montant des ressources et facilite les démarches auprès des divers organismes.

Il est donc important de savoir comment se procurer cet avis et comment l'utiliser.

Cet avis de non imposition est envoyé automatiquement à tous les contribuables qui ont souscrit une déclaration de revenus mais qui, en raison du faible montant de leurs ressources, n'ont pas d'impôt à payer.

Si vous ne faites pas de déclaration, vous ne recevez pas d'avis de non imposition, il est donc inutile de vous adresser au centre des impôts.

Vous pouvez établir sur papier libre une attestation sur l'honneur déclarant que vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais des contrôles peuvent avoir lieu.

Vous devez savoir que l'administration ne délivre pas de duplicata. Chaque fois que l'on vous demandera de justifier de vos ressources, envoyez seulement une photocopie, n'oubliez pas de faire certifier cette photocopie et de signer votre déclaration sur l'honneur en bas et à droite de la page.

Ne pas confondre : avis de non imposition et avis d'imposition non mise en recouvrement. Les personnes dont le montant de l'impôt est inférieur à une certaine somme fixée chaque année ont reçu un avis d'imposition non mise en recouvrement.

Dans ce cas il ne s'agit pas de personnes non imposables, mais de contribuables possibles de l'impôt sur le revenu dont la cotisation ne sera pas exigée.

Les impôts locaux

On ne reçoit jamais sa feuille d'impôts avec enthousiasme, et les impôts locaux sont sans doute ceux qui provoquent le plus de grogne dans les foyers. Nous vous fournissons quelques renseignements qui n'ont pas l'ambition de vous faire payer avec le sourire, mais qui ont pour but de vous donner un ensemble d'indications pour mieux comprendre votre feuille d'impôt.

QUI PAIE QUOI ?

SI VOUS ETES	VOUS PAIEREZ
- Propriétaire de l'habitation principale ou secondaire	La taxe d'habitation et la taxe foncière des propriétés bâties.
- Locataire ou logé gratuitement	La taxe d'habitation
- Propriétaire de terrain	La taxe foncière des propriétés non bâties

Où se renseigner ?

- Au centre des impôts : si votre demande concerne le calcul de l'impôt.
- A la perception : si votre demande concerne le paiement de l'impôt.

Comment réclamer ?

- Par lettre : adressée au chef du centre des impôts et accompagnée de la photocopie de votre avis d'imposition et des pièces justifiant votre demande.
- Sur place : en prenant soin de vous munir de toutes les pièces nécessaires (livret de famille, avis de non-imposition, feuille de taxe d'habitation, etc.).
- Par téléphone : s'il s'agit d'un cas très simple ou pour obtenir des renseignements avant d'entreprendre une démarche.

Pour réclamer à propos des impôts locaux de 1987, vous avez jusqu'au 31 décembre 1988, mais votre réclamation ne vous dispense pas de payer. Si elle est acceptée, les sommes versées en trop vous seront remboursées, accompagnées d'intérêts moratoires.

Comment payer ?

A la perception figurant sur l'avis d'imposition ; vous pouvez envoyer un chèque. Mais vous pouvez aussi payer au guichet, par chèque ou en espèces (il vous sera remis un reçu).

Dans tous les cas, joignez le TUP (Titre universel de paiement) qui fait partie de votre avis d'imposition, il évitera toute erreur.

→

La taxe d'habitation 1987 dans nos régions

Départements	Nombre d'avis d'imposition	Montant en francs	Taux départ.	Taux communal moyen	Taux communal le + élevé	Taux communal le + faible	Taux régional
Allier	130.509	261.496.507	6,07	11,67	22,96	3,00	1,07
Cantal	55.264	94.614.931	5,92	11,65	20,59	0,51	1,07
Haute-Loire	78.795	107.408.357	4,86	8,09	16,25	2,08	1,07
Puy-de-Dôme	218.859	371.691.846	5,74	7,27	17,30	1,49	1,07
Corrèze	88.920	138.037.355	3,66	8,13	12,47	0,30	1,12
Creuse	52.086	72.003.707	5,41	9,42	15,33	1,14	1,12
Haute-Vienne	129.490	288.435.823	4,85	12,07	18,16	3,48	1,12
Nièvre	97.364	170.124.946	5,95	10,50	20,05	1,19	0,582

Délais pour payer

(après les dates limites indiquées, la majoration de 10 % est applicable)

TAXE D'HABITATION	Allier	Cantal	Corrèze	Creuse	Haute-Loire	Nièvre	Puy-de-Dôme	Haute-Vienne
COMMUNES :								
- Rurales	15-11	15-11	15-10	15-10	15-10	15-11	15-11	15-11
- Recensées	15-12	15-12	15-10	15-10	15-10	15-11	15-11	15-12
TAXE FONCIERE	15-10	15-10	15-11	15-11	15-11	15-10	15-12	15-09

Pensez aux délais : ne laissez pas passer la date limite de paiement qui figure sur votre avis d'imposition, car après ce délai vous paierez 10 % en plus.

Un bon conseil : si vous avez des difficultés financières graves, prenez contact avec votre percepteur sans attendre.

Quelques termes

Valeur locative brute : elle sert de base au calcul de la taxe ; elle est établie par le service des impôts en fonction de la superficie du logement, de son confort, de la situation de l'immeuble. Chaque année, cette valeur est majorée par l'application d'un cœfficient. En 1987, la valeur de 1986 a été multipliée par 1,05. Vérifiez-la...

Abattements : ils sont fixés par le Conseil Municipal et viennent en diminution de la valeur locative brute.

Base nette d'imposition : c'est la valeur locative brute diminuée des abattements ; elle sert de base au calcul de l'impôt. Elle est multipliée par un cœfficient de 0,959, qui prend en compte le recul de l'inflatiuon.

Cotisation : c'est le montant de l'impôt qui est calculé en multipliant la base d'imposition par les différents taux.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale : c'est la somme qui revient à l'Etat pour couvrir les frais de confection des documents servant à calculer les impôts.

Pour tenir compte des situations difficiles, des mesures permettent de dispenser de taxe d'habitation les contribuables les plus modestes.

Taxe d'habitation : qui peut être exonéré ?

Vous ne paierez pas de taxe d'habitation si, vous-même ou votre conjoint, répondez à une des conditions suivantes :

QUEL QUE SOIT VOTRE AGE

1. Vous êtes titulaire de l'allocation supplémentaire du Fonds national de Solidarité.

OU

2. Vous êtes titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.

ET

Vous n'avez pas payé d'impôts sur vos revenus de 1986.

OU

3. Vous êtes invalide ou infirme sans pouvoir subvenir à vos besoins par votre travail.

ET

Vous n'avez pas payé d'impôt sur vos revenus de 1986.

OU

4. Vous êtes veuf ou veuve

ET

Vous n'avez pas payé d'impôts sur vos revenus de 1986, ni d'impôts sur les grandes fortunes.

OU SI AGE DE PLUS DE 60 ANS

Vous n'avez pas payé d'impôt sur vos revenus de 1986, ni d'impôt sur les grandes fortunes.

Ces situations doivent e xister au 1er janvier 1987.

Attention : si d'autres personnes vivent avec vous, elles doivent pouvoir être comptées à charge pour l'impôt sur le revenu ou être non imposables.

Notez bien : le dégrèvement ne s'applique qu'à la résidence principale. Tout renseignement vous sera donné par le service des Impôts indiqué sur votre avis d'imposition.

Qui peut obtenir une réduction ?

Même si le logement est modeste, la taxe d'habitation dépasse facilement 1.000 F. Pour alléger la charge des personnes ayant des ressources modiques, un système de réduction a été prévu. Cette année, de nombreux contribuables sont devenus non imposables et vont bénéficier de cette mesure.

Lorsque la taxe d'habitation de votre résidence principale dépasse 1.185 F, vous avez droit à une réduction, à condition : de ne pas avoir payé d'impôts en 1987 sur les revenus de 1986, et de ne pas vivre avec une personne imposable.

Comment est calculée la réduction ? La réduction de la taxe d'habitation est égale au quart de la taxe qui dépasse 1.185 F. Ainsi pour une taxe d'habitation de 1.800 F, sur une résidence principale, la réduction est de :

(1.800 - 1.185) x 25 % = 154 F

La somme à payer est ramenée à 1.646 F. Si la réduction d'impôts est inférieure à 30 F, elle n'est pas appliquée.

Abattement pour charges de famille

La taxe d'habitation est un impôt qui est calculé en fonction du logement que l'on occupe ; c'est par le biais d'abattements pour charges de famille que l'on peut prendre en compte la composition de chaque foyer et personnaliser cette taxe.

POUR VOTRE HABITATION PRINCIPALE

Vous pouvez bénéficier d'une diminution de la valeur locative servant au calcul de votre taxe d'habitation en fonction de vos charges de famille.

Qui sont donc ces personnes à charge ?

1. Vos enfants (ou ceux de votre conjoint, ou ceux que vous avez recueillis), âgés de moins de 21 ans ou de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études ou, quel que soit leur âge, s'ils sont infirmes ou s'ils accomplissent leur service militaire.

S'ils sont majeurs ou s'ils ont fondé un foyer distinct, ils doivent, de plus, habiter avec vous et avoir été pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu déclaré en 1986.

2. Vos ascendants (ou ceux de votre conjoint) âgés de plus de 70 ans ou infirmes, qui habitent avec vous et qui ne payent pas d'impôts sur le revenu.

Notez bien : le conjoint du contribuable n'est pas considéré comme une personne à charge.

Pour bénéficier de cet abattement, il faut connaître tout changement intervenu dans votre famille au service des Impôts dont vous dépendez.

Vous trouverez un imprimé n° 1006 dans les centres des Impôts mais une simple lettre peut suffire.

Un logement neuf... c'est un peu de bonheur et beaucoup de soucis financiers. Aussi, l'exonération de taxe foncière est toujours la bienvenue. Y avez-vous droit ?

Taxe foncière sur les propriétés bâties

Deux ans, dix ans ou quinze ans : telles sont les périodes pendant lesquelles les constructions destinées à l'habitation principale peuvent être exonérées de taxe foncière. Selon la date d'achèvement des travaux, vous pouvez calculer la durée de votre exonération.

Notez bien : sont imposables, pour le première fois, en 1987, les immeubles :
- achevés avant le 1er janvier 1985 et ayant bénéficié de l'exonération de deux ans ;
- achevés avant le 1er janvier 1972 et ayant bénéficié de l'exonération de quinze ans.

Très important : dès que la construction est terminée, n'oubliez pas de la déclarer, dans les trois mois de l'achèvement des travaux, au service du cadastre. En cas d'oubli, vous ne serez pas exonéré de l'impôt foncier. En cas de déclaration tardive, l'exonération ne vous sera accordée que pour la période restant à courir après le 31 décembre de l'année suivant celle du dépôt de déclaration.

Si vous avez acquis un immeuble après achèvement des travaux et que le constructeur n'ait pas fait de déclaration, vous disposez d'un délai spécial de 90 jours, à compter de l'acquisition, pour souscrire cette déclaration. Mais la période d'exonération sera calculée à partir de la date d'achèvement des travaux.

VOTRE CONSTRUCTION A ÉTÉ ACHEVÉE	DURÉE DE L'EXONÉRATION	VOUS SEREZ IMPOSÉ EN	OBSERVATIONS
Avant le 1er-1-1973.....	15 ANS	1987	Sont concernés les immeubles achevés en 1971
		1988	Sont concernés les immeubles achevés en 1972
Après le 1er-1-1973 (construction non financée à plus de 50 % par un prêt aidé de l'Etat).....	2 ANS	La 3e année suivant l'achèvement des travaux	Les immeubles achevés en 1984 seront imposés en 1987. Les constructions terminées entre 1973 et 1983 sont déjà imposées.
Après le 1er-1-1973 (construction financée à plus de 50 % par un prêt aidé par l'Etat).....	10 ANS	La 11e année suivant l'achèvement des travaux	Si votre demande de prêt a été déposée après le 31/12/1983.
	15 ANS	la 16e année suivant l'achèvement des travaux	Si votre demande de prêt a été déposée avant le 31/12/1983 et si le prêt a été accordé.

Conditions d'exonération pour les constructions financées par des prêts aidés par l'Etat

Pour bénéficier de l'exonération de longue durée (dix ans), les constructions doivent remplir à la fois trois conditions :

1°. Il doit s'agir de constructions nouvelles. Cette mesure vise donc les logements neufs, mais également les reconstructions (après démolition totale ou partielle d'un bâtiment), ainsi que les additions de constructions.

2°. Les locaux doivent être affectés à l'habitation principale des occupants avant le 1er janvier de la troisième année suivant l'achèvement des travaux.

3°. Le financement doit provenir, à titre prépondérant, de prêts aidés par l'Etat (PAP). Cette condition s'apprécie par rapport au coût total de la construction qui comprend tous les frais directement liés à l'édification de la construction, y compris, notamment, le prix du terrain et la TVA immobilière (ou les droits d'enregistrement).

En revanche, les frais d'emprunt ou les émoluments de notaire restent exclus.

Le caractère prépondérant est établi lorsque le prêt aidé représente plus de 50 % du coût de la construction.

Notez bien : en cas de renégociation du prêt aidé, l'exonération n'est pas remise en cause.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au bureau du Cadastre, Place Eugène Rouher à Riom, ou au centre des Impôts, 5 Bd de la Liberté à Riom.

Attention, ces produits sont dangereux

L'un des problèmes souvent évoqués dans le transport des matières dangereuses, soit des produits chimiques et des produits pétroliers, est la complexité des textes qui règlementent les matières dangereuses.

En ce qui concerne les transports, quelque 130 millions de tonnes sont débarquées annuellement en France et 19 millions embarquées ; 600.000 tonnes de produits à risque sont transportés par voie ferrée ; 530.000 tonnes de produits chimiques et 4.400.000 tonnes de produits pétroliers sont acheminés par voie fluviale, et un trafic quotidien de plus de 1.000 camions ; 70 % des tonnages passent par la route ; chaque jour nous manipulons des quantités de marchandises dangereuses ; tous les risques que représentent pour nous tous ces produits sont identifiés par un des pictogrammes ci-dessous.

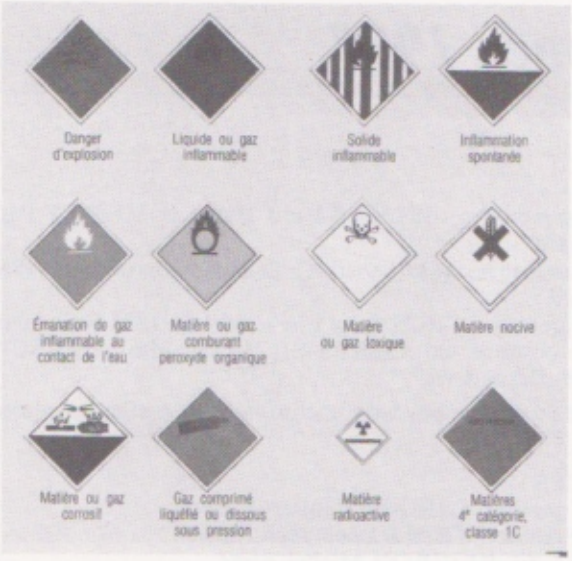

Les enfants et le feu

Pour prévenir

- Attention aux radiateurs électriques, aux flammes de cheminées, bougies, etc... surtout lorsqu'ils sont proches de rideaux ou de matières plastiques.
- Placez hors de portée : allumettes, briquets et bouteilles de liquides inflammables.
- Sur la cuisinière, tournez les queues de casseroles vers l'intérieur.
- Fermez toujours le robinet d'arrivée du gaz.
- Pas de bassine d'eau bouillante sur le sol.
- Exigez des prises de terre pour tous les appareils ménagers. Débranchez les appareils électriques après usage. Mettez des cache-prises.

En attendant le médecin

- Les petites brûlures sans cloque doivent être laissées sans pansement. Calmez la douleur en les trempant dans l'eau froide.
- Pour les brûlures plus importantes, appelez le médecin.
- Pour une brûlure grave, prévenez l'hôpital. Demandez une ambulance. Un brûlé doit rester allongé.
- Ne jamais mettre de corps gras sur une brûlure récente.

Oxyde de carbone et gaz d'échappement sont mortels, même hors du garage. Ne restez pas à l'intérieur de votre voiture, moteur en marche ou mieux, dès que possible, arrêtez votre moteur, vous contribuerez ainsi à lutter contre la pollution.

Le 13 juillet il a été trouvé deux bidons de désherbants laissés par leur propriétaire près de la bouche d'eau du village de Saint-Ignat.

Ce procédé de remplissage des pompes est strictement interdit et n'est pas autorisé par la SEMERAP qui tolère seulement que soit fait le plein.

A la prochaine infraction constatée, récipients vides ou pleins à proximité de la bouche, cette dernière sera immédiatement plombée par la SEMERAP.

N'oubliez pas que cette fermeture priverait tous les exploitants du village et que vous êtes seuls responsables des accidents pouvant survenir par suite de manipulations des bidons par les enfants ou autres.

Protégez votre téléviseur

Une centaine d'implosions par an en France pour près de 20 millions de récepteurs : l'accident reste rare mais nul n'est à l'abri. Pourtant, des précautions peuvent être prises.

L'implosion, c'est d'abord le contraire d'un éclatement. Le tube cathodique est une espèce de grosse ampoule de verre vide d'air. Lorsque cette ampoule connaît une défaillance et que sa résistance faiblit soit parce que le verre est fêlé par suite d'un choc, soit parce qu'il y a surchauffe du fait d'un court-circuit, la pression normale de l'air ambiant provoque l'écrasement du tube. Ecrasement violent au cours duquel les divers éléments en présence s'entrechoquent et se transforment en projectiles puissants. L'incendie qui précède ou suit l'accident provoque aussi des dégagements de gaz nocifs, asphyxiants, du fait des matériaux en plastique que contient le poste.

Les précautions

Tout d'abord, soignez l'aération du poste. Ne jamais obturer les orifices de ventilation, à l'arrière ou sous le poste. Le poste ne doit être posé ni sur un coussin ni sur une couverture. Pas de napperon, pas de linge. Un espace suffisant, à au moins cinq centimètres du mur. Pas d'étagère au-dessus, à moins de dix centimètres. Pas de revues ou de journaux sous le poste. Pas de téléviseur encastré dans espace fermé. De l'air, toujours de l'air...

Dépoussiérez ! Evitez les chocs. Evitez aussi toute possibilité de court-circuit. Le poste doit être loin de toute humidité. Ne le placez pas dans la salle de bains. Ne posez sur le poste ni plante verte qu'on arrose, ni fleurs, ni aquarium, ni bougie qui risque de couler.

Enfin, si votre poste prend de l'âge, le coup d'œil du spécialiste peut être le bienvenu.

Des signes avant-coureurs ? Tout grésillement inhabituel, toute odeur de brûlé, toute fumée, toute saute d'image anormale. Dans de tels cas, le premier geste : débranchez la prise. Surtout, surtout, n'essayez pas de jeter de l'eau sur un téléviseur qui fume. Ce serait la catastrophe ! Si rien ne s'est produit, appelez le réparateur, le spécialiste. Fuyez le bricolage.

En cas d'orage, débranchez l'antenne et la prise de courant de votre téléviseur.

Installez-vous sur la commune de Saint-Ignat !

Lors d'une de ses dernières réunions, la municipalité sous la présidence de son Maire, M. Jean Duissard, a décidé pour encourager la création de nouvelles entreprises sur la commune, d'exonérer de la taxe professionnelle et d'alléger les charges aux entreprises qui souhaiteraient s'implanter sur la commune de Saint-Ignat, ainsi que tous ceux qui désireraient ouvrir un commerce de débit de boisson, alimentation, tabac, journaux dans le village de Champeyroux.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de St-Ignat, tél. 73.63.82.61.

Embauche de TUC

La municipalité embauche des jeunes gens ayant terminé leur scolarité qui, à ce jour, seraient sans emploi et qui désireraient travailler à l'entretien dans la commune aux conditions fixées par la loi sur les emplois pour TUC.

Tous renseignements et inscriptions en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Etat civil de l'année 1987

NAISSANCES :

29 janvier, GORNY Johann
9 avril, MIALLET Jérémy Vincent
14 avril, DESSERT Mickaël Jean
15 avril, SALEM JOACHIM LACKDER Fernand
8 mai, LABROSSE Camille Marie
19 octobre, VIGOT Marie-Laure.

BAPTEME REPUBLICAIN :

Célébré le 20 septembre en Mairie de Saint-Ignat.
KLINK Samia.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGES
célébrés en Mairie de Saint-Ignat

6 juin, PIROLLES Christian Philippe Bernard et MONNET Marie-Hélène
19 juin, GROINE Bruno et LELU Brigitte Raymonde
5 septembre, BELIN Gérard Henri et MURAT Patricia Myriam
10 octobre, CHASSAING Didier Jean Luc et TISSIER Valérie
17 octobre, CROS Jean Luc et MATHIEU Françoise
24 octobre, de JESSUS SILVA Emidio et FASCIANI Agnès Bernadette.

Nos vœux de bonheur accompagnent ces jeunes époux.

DECES

1er janvier, GUERRY Hubert Gaston
29 janvier, TRAIT Léon Jean Marie
26 avril, REVIRON Michel Aimé
24 juillet, BARTHELEMY Marie-Thérèse ép. GUITTARD
20 septembre, DOMONT Simone ép. DUISSARD.

Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

AU SUJET DU BULLETIN MUNICIPAL N° 4 DE 1986

ERRATA

La Carte de Cassini :

Il avait été imprimé : cette carte à l'échelle de 1 ligne pour 100 toises devait s'appuyer sur le réseau géodésique que venaient d'établir de 1863 à 1744 Jean Dominique Cassini et son fils Jacques (il fallait lire **de 1663 à 1744).**

Les prêtres communalistes :

Dans cet article il a été mentionné : l'abbaye fermée aux opportuns (au lieu de **importuns).**

Nous espérons que vous avez tous rectifié de vous-même.

Avec l'approbation de la Municipalité de Saint-Ignat
Cette revue a été réalisée par Antoine Cheminat.
Sources : Archives départementales, Archives communales, bibliothèque de la ville de Clermont-Fd, CIRP d'Auvergne et documents mis gracieusement à notre disposition.
La reproduction de ce bulletin municipal, même partielle, est interdite.
Rédaction et photographies : Antoine Cheminat
Imprimerie : Riom Graphic - Tirage : 350 exemplaires - Dépôt légal : 4e trimestre 1987